

Rapport financier.

Rapport financier Groupe CFF

Compte de résultat du groupe CFF	74
Bilan du groupe CFF	75
Tableau de flux de trésorerie du groupe CFF	76
Tableau de variation des fonds propres du groupe CFF	78
Annexe aux comptes consolidés 2022	79
Rapport de l'organe de révision sur les comptes du groupe	105

Rapport financier CFF SA

Compte de résultat de CFF SA	108
Bilan de CFF SA	109
Annexe aux comptes annuels de CFF SA	110
Proposition d'utilisation du résultat	120
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	121

Compte de résultat du groupe CFF.

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En millions de francs	Remarque	2022	2021
Produits d'exploitation			
Produits du trafic	1	4 242,5	3 409,3
Prestations des pouvoirs publics	2	3 127,2	3 263,7
Produits résultant de la location d'immeubles	3	657,0	608,3
Produits accessoires	4	1 343,2	1 239,6
Prestations propres	5	1 356,9	1 348,9
Total Produits d'exploitation		10 726,8	9 869,7
Charges d'exploitation			
Charges de matières premières et consommables	6	-827,7	-777,2
Charges de personnel	7	-4 540,3	-4 407,3
Autres charges d'exploitation	8	-2 811,2	-2 447,5
Amortissements des immobilisations financières	9, 19	-0,5	-1,7
Amortissements des immobilisations corporelles	9, 20	-2 452,8	-2 254,3
Amortissements des immobilisations incorporelles	9, 21	-254,1	-206,3
Total Charges d'exploitation		-10 886,7	-10 094,3
Résultat d'exploitation/EBIT		-159,8	-224,6
Résultat financier	10	-134,5	-98,0
Résultat ordinaire		-294,4	-322,6
Résultat issu de la vente de biens immobiliers	11	8,1	24,2
Perte du groupe avant impôts		-286,3	-298,4
Impôts sur les bénéfices	12	-20,9	-23,0
Parts des minoritaires	13	61,8	-3,9
Perte du groupe		-245,4	-325,3

Bilan du groupe CFF.

Actif.

En millions de francs	Remarque	31.12.2022	31.12.2021
Actif circulant			
Liquidités	14	146,7	133,3
Créances résultant de livraisons et de prestations	15	336,3	296,8
Autres créances	16	144,8	145,6
Stocks et travaux en cours	17	429,9	390,7
Comptes de régularisation actif	18	343,5	433,8
Total Actif circulant		1 401,1	1 400,2
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	19	482,4	627,4
Immobilisations corporelles	20	43 893,1	42 028,5
Immobilisations corporelles en cours de construction	20	6 631,9	6 891,7
Immobilisations incorporelles	21	1 153,8	1 110,3
Total Actif immobilisé		52 161,1	50 657,9
Total Actif		53 562,2	52 058,1

Passif.

En millions de francs	Remarque	31.12.2022	31.12.2021
Capitaux étrangers			
Dettes financières à court terme	22	867,1	891,6
Prêts des pouvoirs publics à court terme destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	23	0,7	0,7
Dettes résultant de livraisons et de prestations	24	659,6	674,2
Autres dettes à court terme	25	227,5	259,3
Comptes de régularisation passif	26	1 610,2	1 507,3
Provisions à court terme	27	326,9	309,3
Total Capitaux étrangers à court terme		3 692,1	3 642,4
Dettes financières à long terme	22	10 659,5	10 340,3
Prêts des pouvoirs publics à long terme destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	23	25 784,1	24 342,6
Autres dettes à long terme	25	729,6	683,3
Provisions à long terme	27	501,2	543,2
Total Capitaux étrangers à long terme		37 674,5	35 909,4
Total Capitaux étrangers		41 366,6	39 551,8
Fonds propres			
Capital social		9 000,0	9 000,0
Réserves issues du capital		2 069,1	2 069,1
Réserves provenant de bénéfices		1 297,1	1 623,6
Perte du groupe		-245,4	-325,3
Fonds propres sans parts des minoritaires		12 120,8	12 367,3
Parts des minoritaires	13	74,9	139,0
Total Fonds propres		12 195,7	12 506,3
Total Passif		53 562,2	52 058,1

Tableau de flux de trésorerie du groupe CFF.

76

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En millions de francs	Remarque	2022	2021
Perte du groupe		-245,4	-325,3
Amortissements de l'actif immobilisé	19, 20, 21	2 560,9	2 455,1
Pertes sur dépréciations d'actifs	20, 21	146,5	7,2
Diminution de provisions		-17,0	-4,2
Autres charges sans incidence sur le fonds		5,4	32,6
Bénéfice provenant de la vente d'actifs immobilisés		-17,3	-35,6
Bénéfices/pertes proportionnels résultant de la prise en compte selon la méthode de la mise en équivalence		-1,1	2,4
Résultat des parts des minoritaires		-61,8	3,9
Variation de l'actif circulant net	28	71,1	197,8
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation avec prestations de la Confédération liées aux amortissements de l'infrastructure		2 441,4	2 333,9
Prestations de la Confédération liées aux amortissements de l'infrastructure		-1 509,1	-1 430,2
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation sans prestations de la Confédération liées aux amortissements de l'infrastructure		932,4	903,7
Versements pour investissements d'immobilisations corporelles et d'immobilisations en cours de construction		-3 339,7	-3 428,8
Paievements provenant de désinvestissements d'immobilisations corporelles		50,6	47,9
Versements pour investissements d'immobilisations financières		-6,7	-19,5
Paievements provenant de désinvestissements d'immobilisations financières		1,9	5,8
Versements pour investissements d'immobilisations incorporelles		-281,5	-266,2
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement		-3 575,4	-3 660,8
Financement des investissements destinés au maintien de l'infrastructure ferroviaire via les contributions à fonds perdu de la Confédération		1 509,1	1 430,2
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire		672,1	762,9
Remboursements d'engagements financiers à court terme		-447,5	-773,7
Augmentation d'engagements financiers à long terme		924,0	1 071,2
Remboursements de capital aux actionnaires minoritaires		-1,2	-12,0
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement		2 656,4	2 478,5
Variations des liquidités		13,4	-278,6
Liquidités au 1 ^{er} janvier		133,3	411,8
Liquidités au 31 décembre		146,7	133,3
Variation des liquidités		13,4	-278,6

Flux de trésorerie disponible.

En millions de francs	2022	2021
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	932,4	903,7
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	-3 575,4	-3 660,8
Flux de trésorerie disponible avant financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	-2 643,0	-2 757,1
Flux de trésorerie résultant du financement des investissements destinés au maintien de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	2 181,1	2 193,0
Flux de trésorerie disponible après financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	-461,9	-564,1
Flux de trésorerie résultant du financement des investissements commerciaux	475,3	285,5
Total Flux de trésorerie	13,4	-278,6

Tableau de variation des fonds propres du groupe CFF.

En millions de francs	Capital social	Réserves issues du capital (agios)	Réserves provenant de bénéfices	Écarts de conversion	Total sans parts des minoritaires	Parts des minoritaires	Total avec parts des minoritaires
Fonds propres au 1.1.2021	9 000,0	2 069,1	1 633,8	-8,9	12 694,0	144,0	12 838,5
Variation des actionnaires minoritaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-9,1	-9,1
Perte du groupe	0,0	0,0	-325,3	0,0	-325,3	3,9	-321,4
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	-1,3	-1,3	-0,4	-1,7
Fonds propres au 31.12.2021	9 000,0	2 069,1	1 308,4	-10,2	12 367,3	139,0	12 506,3
Modification du périmètre de consolidation	0,0	0,0	-0,5	0,5	0,0	-0,1	-0,1
Variation des actionnaires minoritaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,9	-1,9
Perte du groupe	0,0	0,0	-245,4	0,0	-245,4	-61,8	-307,1
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	-1,2	-1,2	-0,3	-1,5
Fonds propres au 31.12.2022	9 000,0	2 069,1	1 062,6	-10,9	12 120,8	74,9	12 195,7

Le capital-actions, entièrement libéré, est divisé en 180 millions d'actions nominatives d'une valeur nominale de 50 francs. La Confédération est l'unique actionnaire.

Le montant des réserves statutaires et légales non distribuables au 31 décembre 2022 s'élève à 1890,3 millions de francs (2021: 1964,2 millions).

Annexe aux comptes consolidés 2022.

Principes de consolidation.

Généralités.

Les principes appliqués en matière de présentation des comptes satisfont aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes et à l'ensemble des recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats.

Le rapport financier des CFF est disponible en allemand, français et italien. La version allemande fait foi.

Date de clôture.

La durée de l'exercice comptable est de douze mois pour toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation. L'exercice comptable est identique à l'année civile.

Périmètre de consolidation.

Les comptes consolidés englobent les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses CFF (CFF SA) et de toutes les sociétés dans lesquelles CFF SA détient, directement ou indirectement, la majorité des voix.

Les CFF sont en relation avec des sociétés ad hoc (SPE – Special Purpose Entities) pour des opérations de leasing transfrontalier. Ces sociétés ne font pas partie du périmètre de consolidation, car les CFF n'y possèdent aucune participation ou option sur titres ni droit de vote ou autres droits. Ces transactions sont inscrites au bilan en tant que leasing financier.

Les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont mentionnées dans la liste des participations du groupe CFF à la page 104.

Méthode de consolidation.

La consolidation du capital est effectuée selon la méthode d'acquisition. L'actif et le passif ainsi que les produits et les charges internes au groupe sont compensés réciproquement. Les gains intermédiaires découlant de transactions internes au groupe qui n'ont pas encore été réalisés par la vente à des tiers sont éliminés lors de la consolidation.

Lors de la première consolidation d'une société, son patrimoine et ses dettes sont évalués selon des principes uniformes. La différence entre les fonds propres qui en résultent et le prix d'achat (goodwill/badwill) est inscrite à l'actif et amortie de manière linéaire sur cinq ans au maximum.

La méthode de consolidation intégrale est appliquée à toutes les sociétés dans lesquelles CFF SA détient une participation directe ou indirecte supérieure à 50% et dont elle contrôle la politique financière et opérationnelle. L'actif et le passif ainsi que les produits et les charges sont comptabilisés à 100%; les parts de tiers aux fonds propres et au résultat sont présentées séparément. CFF SA détient une participation supérieure à 50% dans AlpTransit Gotthard SA et Lémanis SA. Ces sociétés ne font pas l'objet d'une intégration globale, mais sont prises en compte selon la méthode de mise en équivalence, car le critère du contrôle n'est pas rempli en raison d'accords et de dispositions statutaires.

Pour les participations dans des entités sous contrôle conjoint (joint venture), la méthode de l'intégration proportionnelle est appliquée. Les différents partenaires exercent une influence absolument identique et un contrôle équivalent sur la société. L'actif et le passif ainsi que les produits et les charges sont saisis de manière proportionnelle.

Les sociétés associées, c'est-à-dire toutes les entreprises dans lesquelles CFF SA détient une participation de 20 à 50%, sont intégrées selon la méthode de mise en équivalence. Elles sont comptabilisées à une valeur proportionnelle aux fonds propres au jour d'établissement du bilan. Leur réévaluation est inscrite au résultat financier.

Parts des minoritaires.

Les parts des minoritaires figurant dans les comptes consolidés et le résultat du groupe correspondent à la part des tiers aux fonds propres et au résultat des sociétés consolidées, proportionnellement à leur participation dans ces dernières.

Conversion monétaire.

Les comptes annuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation doivent être convertis au cours du jour de clôture s'ils sont établis en monnaies étrangères. L'actif et les capitaux étrangers sont également convertis au cours du jour de clôture. Les fonds propres sont évalués au cours historique, alors que les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'année. Les écarts de conversion résultant de l'application de cette méthode sont compensés par les réserves provenant de bénéfices, sans incidence sur le résultat.

Les cours de change suivants ont été appliqués:

	Cours moyen 2022	Cours moyen 2021	Cours du jour de clôture 31.12.2022	Cours du jour de clôture 31.12.2021
EUR	1,00	1,08	0,98	1,03

Principes d'évaluation et d'organisation des comptes consolidés.

Généralités.

Les comptes consolidés sont basés sur les comptes des sociétés du groupe établis selon des principes d'évaluation et d'organisation uniformes. Le principe applicable est celui de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs.

Les comptes sont évalués et arrondis à un chiffre après la virgule, ce qui peut donner lieu à des différences.

Actif circulant.

Les **liquidités** englobent les avoirs en caisse, les avoirs en comptes postaux et les avoirs en comptes bancaires ainsi que les placements financiers réalisables à court terme ayant une durée résiduelle maximale de trois mois. Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Les billets de banque se trouvant dans les bancomats exploités par les CFF sont enregistrés comme liquidités au niveau du poste «Comptes de transit».

Les **créances résultant de livraisons et de prestations** ainsi que les **autres créances** sont portées en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur nécessaires. Les risques de solvabilité concrets sont couverts par des provisions individuelles, les risques de perte latents par des corrections de valeur en fonction de la structure par âge et sur la base de valeurs empiriques.

Les **stocks**, généralement utilisés à des fins propres, sont comptabilisés soit au coût d'acquisition, soit au prix de revient, déduction faite des éventuels escomptes accordés. Le principe de la valeur la plus basse est appliqué. Les risques liés à une durée de stockage particulièrement longue ou à une réduction des possibilités d'utilisation sont pris en compte par des corrections de valeur. La détention de pièces de rechange stratégiques visant à garantir une exploitation ferroviaire optimale est prise en compte séparément. Tant que leur utilisation est prévisible, ces pièces sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication sans faire l'objet d'une correction de valeur.

Les **travaux en cours** sont comptabilisés au coût d'acquisition ou à la valeur d'aliénation réalisable si elle est plus basse (principe de la valeur la plus basse). La saisie de leur résultat ne se fait qu'après le passage du risque de livraison et de prestation du mandataire au mandant (méthode du Completed Contract).

Actif immobilisé.

Les **immobilisations financières** comprennent les participations non consolidées dans lesquelles CFF SA détient au plus 20% des voix et qui sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur appropriées et économiquement nécessaires. Les participations dans les sociétés associées incluent les participations dans lesquelles CFF SA détient au moins 20% des voix et qui sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les prêts à long terme envers les sociétés associées sont portés en compte à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur pour risques de solvabilité concrets. Les immobilisations financières englobent également les actifs des institutions de prévoyance et les réserves de cotisations d'employeur, lesquelles font l'objet d'une correction de valeur si une renonciation conditionnelle à leur utilisation a été accordée. Des impôts différés actifs sur des différences temporaires ainsi que sur des pertes fiscales reportées ne peuvent être comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'ils pourront être réalisés dans le futur par l'existence de bénéfices imposables suffisants. Les autres immobilisations financières englobent les prêts à des tiers (déduction faite des corrections de valeur pour les risques de solvabilité), les opérations de régularisation à long terme des instruments de couverture des taux d'intérêt cédés et les dépôts en espèces destinés à réduire les risques de contrepartie sur la valeur de marché des dérivés de taux d'intérêt.

Les **immobilisations corporelles** sont portées au bilan au coût d'acquisition ou au prix de revient. Les amortisse-

ments se font de manière linéaire sur la durée probable d'utilisation, déduction faite des amortissements cumulés et des corrections de valeur nécessaires lors de l'évaluation postérieure. Les durées d'utilisation sont estimées comme suit (en années):

	Durée d'utilisation (en années)
Véhicules	
Véhicules sur rails	20-33
Véhicules routiers et autres	5-20
Ouvrages d'art et voie ferrée	
Ponts	80
Tunnels	80
Voies	25-50
Aiguilles	25-50
Installations de courant de traction et de sécurité	
Installations de lignes de contact	25-50
Lignes de transport	40-60
Centrales électriques, génératrices et équipements électrotechniques	20-40
Centrales électriques, ouvrages hydrauliques	80
Postes d'enclenchement, signaux, systèmes de contrôle de la marche des trains	20-50
Autres immobilisations corporelles	
Installations d'accueil	20-80
Télécommunications	4-20
Moyens d'exploitation et équipements	5-40
Bâtiments	
Ateliers, bâtiments d'exploitation, bâtiments de bureaux et d'habitation	20-75

Les intérêts passifs échus durant la réalisation des actifs sont activés si le délai requis entre le début du chantier et la mise en service est important. Basée sur la valeur moyenne du bien, l'activation est effectuée au taux moyen des capitaux étrangers portant intérêt.

Les valeurs immobilisées en leasing et assimilées à l'achat d'un objet sur le plan économique sont activées dans les immobilisations corporelles et amorties sur la même durée que les immobilisations comparables. Les dettes résultant de contrats de leasing sont comptabilisées comme dettes financières.

Les **terrains non bâtis** englobent les terrains situés dans une zone constructible et ne comportant aucun bâtiment.

Les **immobilisations corporelles en cours de construction** comprennent l'ensemble des coûts de projets activables, relatifs à des immobilisations corporelles. Les coûts de projets non activables sont mis à la charge du compte de résultat au moment de son établissement.

Les **immobilisations incorporelles** regroupent les valeurs incorporelles acquises (goodwill, droits d'utilisation des eaux, droits de passage, autres droits et logiciels). Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation probable. Les immobilisations incorporelles créées par CFF SA ne sont activées que si elles sont identifiables et génèrent un profit mesurable sur plusieurs années et si les coûts peuvent être définis de manière fiable.

Les durées d'utilisation des immobilisations incorporelles sont estimées comme suit (en années):

	Durée d'utilisation (en années)
Goodwill	5
Droits	selon le contrat
Logiciels	5-8

L'ensemble des coûts de projets activables figurent au poste «Immobilisations incorporelles en cours de construction». Les coûts de projets non activables sont mis à la charge du compte de résultat au moment de son établissement.

Tous les actifs sont contrôlés à la date du bilan en vue d'identifier des signes de **dépréciation d'actifs** (Impairment). On parle de dépréciation lorsque la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable, à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur du marché et la valeur d'usage. S'il y a dépréciation d'actifs, la valeur comptable doit être ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation d'actifs doit être inscrite en diminution du résultat consolidé de la période.

Capitaux étrangers.

Les capitaux étrangers sont comptabilisés à leur valeur nominale, exception faite des provisions et des dettes envers les institutions de prévoyance. Sont considérées comme dettes financières **à long terme** toutes les dettes d'une durée résiduelle supérieure à douze mois.

Les **dettes financières** englobent les prêts et les avances consentis par la Confédération et des tiers, tels que les dettes bancaires, les dettes résultant de contrats de leasing ou les dettes envers la Caisse du personnel CFF. Les dettes bancaires englobent aussi les prêts de la société Eurofima, qui finance le matériel roulant des chemins de fer étatiques européens. Les CFF financent les investissements hors du secteur Infrastructure principalement par le biais de prêts à intérêts remboursables octroyés par la Confédération (prêts commerciaux).

Les **prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire** incluent les prêts octroyés par la Confédération et les cantons. Généralement, ils sont sans intérêts et remboursables sous conditions. Les dettes à long terme englobent les régularisations des recettes à long terme ainsi que les dépôts en espèces destinés à réduire les risques de contrepartie sur la valeur de marché des dérivés de taux d'intérêt avec un solde passif. Les **provisions** sont constituées s'il existe des engagements juridiques ou de fait. En cas de forte influence du facteur temps, le montant de la provision fait l'objet d'une opération d'escompte.

La provision vacances/avoirs en temps comprend, outre les gratifications pour ancienneté de service et les soldes de

jours de vacances non encore utilisés, les avoirs en temps supplémentaire et les avoirs en temps constitués dans le cadre du modèle de durée de la vie active «Flexa». Ce modèle offre aux collaborateurs la possibilité de constituer une épargne (temps ou argent) sur un compte de temps individuel et de l'utiliser ultérieurement sous forme de temps.

Les provisions fiscales comptabilisées dans les provisions à long terme regroupent les impôts différés. Elles tiennent compte de toutes les répercussions fiscales qui découlent des différents principes d'évaluation internes au groupe ou liés au droit commercial et à la fiscalité locale. Elles sont constituées selon la méthode «liability» et, le cas échéant, adaptées périodiquement en fonction des modifications de la législation fiscale locale.

Engagements de prévoyance.

La prévoyance professionnelle des employés de CFF SA, de CFF Cargo SA et de certaines sociétés du groupe est assurée par la Caisse de pensions CFF, juridiquement autonome. La Caisse de pensions CFF a adopté le régime de primauté des cotisations. Son financement est assuré par les cotisations des employeurs et des employés. Les autres sociétés du groupe sont rattachées à d'autres institutions de prévoyance ou disposent de leur propre institution.

Les incidences économiques sont définies chaque année sur la base des derniers comptes annuels publiés par les institutions de prévoyance ainsi que d'une estimation des risques reposant sur une évaluation dynamique. Elles sont ensuite calculées et portées au bilan conformément à la Swiss GAAP RPC 16. Un avantage économique est inscrit à l'actif uniquement lorsque l'excédent de couverture peut être utilisé par la société pour couvrir les charges de prévoyance futures. Un engagement économique est porté au passif lorsque les conditions de la constitution d'un engagement à long terme sont remplies. Les variations de l'avantage ou de l'engagement économique par rapport à l'exercice précédent sont enregistrées dans les charges de personnel dans le compte de résultat.

Les dettes envers les institutions de prévoyance et les collaborateurs englobent également les dettes des CFF pour les prestations des collaborateurs à long terme.

Compte de résultat.

Les produits englobent les produits liés à la vente de prestations de service dans le cadre de l'activité ordinaire et susceptibles de générer un avantage économique. Ils sont comptabilisés déduction faite des remises de prix, rabais, escomptes et frais de cartes de crédit. La date de comptabilisation correspond à la date de fourniture de la prestation.

Parmi les principales sources de revenus des CFF figurent les produits du trafic (voyageurs et marchandises), les prestations des pouvoirs publics et les produits résultant de la location d'immeubles.

Les **produits du trafic voyageurs** englobent la part des CFF aux recettes réalisées avec les ventes de billets et d'abonnements, tels que l'abonnement général, l'abonnement demi-tarif et les abonnements communautaires. Cette part est définie sur la base des calculs et relevés de l'Union des transports publics. La structure des titres de transport, le nombre de voyageurs et les tronçons parcourus sont extrapolés pour déterminer les recettes par entreprise de transport.

Les **produits du trafic marchandises** sont calculés sur la base des prestations de transport réellement effectuées au cours de la période sous revue.

Les **prestations des pouvoirs publics** comprennent les indemnités de la Confédération et des cantons liées à l'infrastructure ferroviaire et au trafic régional voyageurs et sont destinées à compenser les coûts qui ne sont pas couverts en vertu des conventions passées avec les commanditaires. Les **produits résultant de la location d'immeubles** regroupent les revenus issus de la location de surfaces commerciales dans les gares, de bureaux et de logements, ajustés à la période.

L'effet découlant de la couverture du risque de change est porté en compte dans le résultat financier.

Produits dérivés.

Dans le domaine financier, les CFF appliquent une stratégie visant à réduire les risques. Les produits dérivés ne servent donc qu'à couvrir les opérations de base.

Les instruments utilisés à des fins de couverture appliquent les principes d'évaluation du sous-jacent, mais le produit est comptabilisé au moment de la réalisation de l'opération de base.

Les instruments de couverture des flux de trésorerie futurs sont indiqués dans l'annexe jusqu'à la réalisation du flux de trésorerie sous-jacent. À la réalisation du flux de trésorerie ou en cas de cession du produit dérivé, la valeur actuelle de l'instrument financier est portée au bilan et comptabilisée dans le résultat de la période de manière congruente par rapport au sous-jacent couvert.

La part à long terme est comptabilisée dans les autres immobilisations financières et reclassée dans les actifs de régularisation lorsqu'elle arrive à échéance.

Engagements conditionnels et créances conditionnelles.

Les engagements conditionnels comprennent les cautionnements, les garanties et constitutions de gages ainsi que les autres engagements à caractère conditionnel. Ils sont

portés en compte à leur valeur nominale. Les créances conditionnelles sont comptabilisées lorsqu'il s'agit d'actifs susceptibles de produire un avantage économique.

Autres engagements ne figurant pas au bilan.

Les autres engagements ne figurant pas au bilan englobent tous les autres engagements ne pouvant pas être résiliés dans un délai de douze mois. Ils sont portés en compte à leur valeur nominale. Il s'agit essentiellement d'engagements d'investissement et d'obligations d'achat d'énergie.

Remarques concernant les comptes consolidés.

Modification du périmètre de consolidation.

En 2022, le périmètre de consolidation a connu les modifications suivantes:

- vente d'une part de 41,5% dans Rail Europe SAS, Puteaux (mars 2022);
- liquidation de Sillon Suisse SA, Berne (avril 2022);
- vente d'une part de 30,6% dans BOS Management AG, Altstätten (décembre 2022);
- augmentation de 34,0% de la participation dans Sentalbahn AG, Berne, désormais de 99,5% (décembre 2022);
- réduction de 11,5% de la participation dans Gateway Basel Nord AG, Bâle, désormais de 21,7% (décembre 2022; dorénavant prise en compte selon la méthode de mise en équivalence).

Dépréciations d'actifs de CFF Cargo SA.

Les difficultés du fret ferroviaire en Suisse ont un impact négatif sur les perspectives économiques de CFF Cargo SA. Le chiffre d'affaires et la rentabilité de l'entreprise se sont nettement dégradés ces dernières années. Dans le cadre du trafic par wagons isolés, des wagons chargés de marchandises de toutes sortes et aux destinations diverses sont réceptionnés chez les clients avant d'être regroupés et réorganisés dans les gares de triage, puis acheminés sur de courtes distances pour être remis au destinataire. L'exploitation d'un tel réseau est soumise à des coûts fixes et fortement concurrencée par la route.

Le processus politique concernant la nouvelle loi sur le transport de marchandises est en cours. Début novembre 2022, le Conseil fédéral a mis en consultation deux variantes de développement des conditions-cadres pour le fret ferroviaire suisse. Une seule variante prévoit le soutien financier du trafic par wagons isolés à l'aide de contributions d'investissement et d'indemnités compensatoires.

Compte tenu des incertitudes sur le choix de la variante et des conséquences qui en résultent pour CFF Cargo SA sur les plans opérationnel et financier, l'évaluation des valeurs patrimoniales s'est basée sur les valeurs nettes du marché. Selon les conclusions du test de dépréciation réalisé sur la base de cette hypothèse, les corrections de valeur nécessaires sont importantes.

Les comptes du groupe enregistrent donc des amortissements extraordinaires à hauteur de 127,9 millions de francs. Les conséquences sur le résultat de la période sont réduites de 35% en raison de la part revenant aux minoritaires; elles se chiffrent à 83,1 millions de francs.

Stabilisation financière des CFF.

En raison de l'augmentation constante de l'endettement des CFF, des pertes en trafic grandes lignes liées au coronavirus et de la mise en œuvre de la motion 22.3008 «Soutenir l'exécution des investissements des CFF et une vision à long terme en période de Covid-19», le Conseil fédéral a adopté, lors de sa séance du 19 octobre 2022, des mesures visant à stabiliser la situation financière des CFF.

Les mesures ayant une incidence financière englobent une contribution à fonds perdu destinée à compenser les pertes enregistrées par le trafic grandes lignes de 2020 à 2022, ainsi que la réduction de la contribution dite de couverture pour les années 2023 à 2029. Cette contribution fait partie des redevances que le trafic grandes lignes verse à Infrastructure pour l'utilisation des sillons. La réduction de la contribution de couverture a pour corollaire une augmentation des contributions d'exploitation versées par la Confédération au titre de l'infrastructure.

Ces mesures doivent permettre de limiter et de contrôler la hausse de l'endettement des CFF.

Par ailleurs, le Conseil fédéral propose d'adapter les conditions auxquelles la Confédération peut octroyer aux CFF des prêts dits de trésorerie tout en respectant les exigences du frein à l'endettement. La mise en œuvre requiert notamment une modification de la loi sur les Chemins de fer fédéraux (LCdF) et de la loi concernant une redevance sur le trafic des poids lourds (LRPL); la procédure de consultation s'achèvera fin mars 2023.

1 Produits du trafic.

En millions de francs	2022	2021
Produits du trafic voyageurs	3 395,4	2 539,7
Produits du trafic marchandises	746,5	777,4
Infrastructure (produit des sillons)	100,6	92,2
Produits du trafic	4 242,5	3 409,3

Les produits du trafic ont augmenté de 833,2 millions de francs (+24,4%).

Le trafic voyageurs a sensiblement repris après la levée des mesures liées au coronavirus au 2^e trimestre. Dans l'ensemble, les produits ont crû de 855,6 millions de francs par rapport à 2021 (+33,7%).

Le trafic marchandises a été fortement impacté, en Suisse notamment. Dans l'ensemble, les produits ont baissé de 30,9 millions de francs (-4,0%).

85

2 Prestations des pouvoirs publics.

En millions de francs	2022	2021
Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs		
Confédération	371,7	387,0
Cantons	416,2	446,9
Total Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs	787,9	833,9
Prestations de la Confédération versées à l'infrastructure ferroviaire dans le cadre des conventions sur les prestations		
Amortissements liés à l'infrastructure	1 509,1	1 430,2
Parts d'investissements non activables	332,9	348,0
Contribution à l'exploitation de l'infrastructure	337,9	438,5
Total Prestations de la Confédération versées dans le cadre des conventions sur les prestations	2 179,8	2 216,6
Prestations liées aux parts d'investissements non activables assortis d'un financement spécial		
Confédération	132,7	158,4
Cantons	25,2	11,7
Total Prestations liées aux investissements assortis d'un financement spécial	158,0	170,1
Total Prestations liées à l'infrastructure ferroviaire	2 337,8	2 386,7
Indemnités compensatoires versées par la Confédération à Cargo pour le trafic marchandises	1,5	43,0
Total Indemnités compensatoires versées pour le trafic marchandises	1,5	43,0
Prestations des pouvoirs publics	3 127,2	3 263,7

Les indemnités compensatoires liées aux prestations commandées en trafic régional voyageurs compensent les coûts non couverts par les voyageurs. Les indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs ont reculé de 46,0 millions de francs (-5,5%), les pouvoirs publics n'ayant plus alloués en 2022 de fonds supplémentaires en vertu de la loi COVID-19.

Les prestations liées à l'infrastructure ferroviaire ont baissé de 48,9 millions de francs, car la contribution à l'exploitation a fortement diminué en raison de la suppression des fonds supplémentaires alloués par la Confédération. L'augmentation des amortissements liés à l'infrastructure illustre le développement constant des installations ferroviaires.

Les indemnités compensatoires versées pour le trafic marchandises ont diminué de 41,5 millions de francs. Le recul correspond précisément à l'aide que CFF Cargo avait obtenu en 2021 pour surmonter la crise sanitaire.

Les prestations de la Confédération au titre de l'infrastructure englobent le versement aux CFF d'une contribution à l'infrastructure de la Communauté de transport zurichoise («compensation des avantages») d'un montant de 45,0 millions de francs (2021: 45,0 millions). N'étant pas en rapport immédiat avec les prestations fournies par les CFF, cette somme est intégralement rétrocédée à la Communauté de transport zurichoise (ZVV) conformément à la pratique imposée par l'Office fédéral des transports (OFT) et doit donc être déduite des indemnités compensatoires versées par les cantons pour le trafic régional voyageurs.

3 Produits résultant de la location d'immeubles.

Les produits résultant de la location d'immeubles ont augmenté de 48,7 millions de francs (+8,0%), notamment en raison de la hausse des loyers en fonction du chiffre d'affaires enregistrée après la pandémie et de l'inauguration de nouveaux immeubles comme 3Johann à Bâle ou Letzi Turm à Zurich.

4 Produits accessoires.

En millions de francs	2022	2021
Prestations d'exploitation ferroviaire	40,4	39,9
Prestations de service	228,1	212,6
Travaux de maintenance et d'entretien	51,1	53,3
Produits résultant de la location	96,1	87,6
Produits résultant des ventes d'énergie	426,3	293,5
Opérations de change	28,3	24,9
Commissions	34,9	24,4
Matériel et imprimés	45,0	44,0
Participations financières	261,3	319,4
Prestations dans le cadre de projets de construction	14,9	16,1
Contributions au titre du trafic régional voyageurs transfrontalier	28,8	28,8
Autres produits accessoires	88,2	95,0
Produits accessoires	1 343,2	1 239,6

Les produits accessoires ont crû de 103,6 millions de francs (+8,4%).

Les prestations d'exploitation ferroviaire étaient enregistrées dans les produits du trafic en 2021. Elles figurent désormais dans les produits accessoires, car elles se composent essentiellement de prestations de location de services. L'exercice précédent a été adapté en conséquence.

Les produits des prestations de service ont crû de 15,4 millions de francs (+7,3%) en raison notamment de la reprise de l'activité de restauration ferroviaire.

L'augmentation des prix de l'énergie se reflète dans la hausse des produits résultant des ventes d'énergie, qui s'établissent à 132,8 millions de francs (+45,2%).

Les participations financières ont baissé de 58,1 millions de francs (-18,2%). Elles englobent en particulier les contributions de la branche pour les coûts de la plate-forme d'exploitation des transports publics suisses, les produits liés aux réassurances ou les participations versées par les communes pour financer des projets de construction. La baisse résulte principalement d'une faible part de projets de construction.

5 Prestations propres.

En millions de francs	2022	2021
Investissements	913,6	914,6
Établissement de stocks	443,3	434,4
Prestations propres	1 356,9	1 348,9

6 Charges de matières premières et consommables.

Les charges de matières premières et consommables ont augmenté de 50,5 millions de francs (+6,5%), à 827,7 millions. Les produits liés aux travaux de maintenance et d'entretien des véhicules ont augmenté en raison de la hausse des prix et du surcroît de prestations en la matière.

7 Charges de personnel.

En millions de francs	2022	2021
Charges salariales	3 203,5	3 167,0
Location de personnel	494,8	464,5
Charges sociales	611,4	625,7
Autres charges de personnel	230,6	150,1
Charges de personnel	4 540,3	4 407,3

Les charges de personnel ont crû de 133,1 millions de francs (+3,0%) par rapport à l'exercice précédent.

Le nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle a augmenté de 284 pour s'inscrire à 34 227. Cette croissance concerne en particulier la production ferroviaire (conduite des trains), l'entretien et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire ainsi que SBB Cargo International.

Les autres charges de personnel ont augmenté de 80,5 millions de francs (+53,7%) en raison, notamment, de la nouvelle réglementation relative aux facilités de voyage pour le personnel des transports publics.

8 Autres charges d'exploitation.

En millions de francs	2022	2021
Prestations d'exploitation ferroviaire	527,3	493,6
Location d'immobilisations corporelles	75,0	71,8
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	523,5	603,8
Charges de véhicules	246,1	202,3
Charges d'énergie	686,4	364,3
Charges d'administration	90,6	97,2
Charges d'informatique	215,6	200,2
Dépenses publicitaires	45,3	33,1
Concessions, droits et taxes	127,0	110,3
Réduction de la déduction de l'impôt préalable sur les prestations des pouvoirs publics	104,4	96,7
Charges d'exploitation diverses	170,0	174,2
Autres charges d'exploitation	2 811,2	2 447,5

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une hausse de 363,7 millions de francs (+14,9%).

Les prestations d'exploitation ferroviaire ont progressé de 33,6 millions de francs (+6,9%) en raison des coopérations dans le cadre de la concession pour le trafic grandes lignes.

Les charges liées à l'entretien, à la réparation et au remplacement d'installations par des tiers ont diminué de 80,3 millions de francs (-13,3%) en raison du recul des parts d'investissement non activables dans le cadre des projets d'infrastructure ferroviaire.

Les charges d'énergie ont augmenté de 322,2 millions de francs (+88,4%). Cette hausse est largement liée à la sécheresse et à ses conséquences (recul de la production énergétique, indisponibilité imprévue des centrales et assèchement des lacs de retenue), obligeant les CFF à acheter de l'énergie sur le marché pour garantir la sécurité d'approvisionnement en cas de pénurie d'énergie. Elle s'explique aussi par la flambée des prix sur le marché.

Les charges comptabilisées dans la réduction de la déduction de l'impôt préalable sur les prestations des pouvoirs publics se basent sur les dispositions appliquées aux entreprises de transports publics en matière de TVA. En lieu et place d'une réduction de la TVA déductible proportionnelle à la composition du chiffre d'affaires global, les CFF appliquent une réduction représentant un taux forfaitaire sur les prestations qui leur sont versées par les pouvoirs publics.

9 Amortissements des immobilisations financières, corporelles et incorporelles.

En millions de francs	2022	2021
Amortissements des immobilisations financières	0,5	1,7
Amortissements des immobilisations corporelles	2 200,7	2 083,6
Amortissements des immobilisations incorporelles	214,9	205,5
Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles de CFF Cargo SA	127,9	0,0
Amortissements des valeurs comptables résiduelles liées à la cession d'immobilisations corporelles	160,9	170,6
Amortissements des valeurs comptables résiduelles liées à la cession d'immobilisations incorporelles	2,4	0,8
Amortissements des immobilisations financières, corporelles et incorporelles	2 707,4	2 462,3

Les amortissements ont augmenté de 245,1 millions de francs (+10,0%). L'augmentation s'explique non seulement par la dépréciation d'actifs de CFF Cargo SA, mais aussi et surtout par l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, l'acquisition de nouveau matériel roulant en trafic grandes lignes et l'inauguration de bâtiments.

10 Résultat financier.

En millions de francs	2022	2021
Produits de participation et produits financiers envers des tiers	2,3	2,5
Charges financières envers des tiers	-58,0	-55,6
Charges financières prêts d'actionnaires	-49,5	-48,3
Part au résultat des sociétés associées	3,5	-0,4
Résultats de change	-30,8	2,6
Autres résultats financiers	-2,0	1,2
Résultat financier	-134,5	-98,0

Les charges financières tiers englobent les charges d'intérêts liées aux dettes envers l'institution de prévoyance (voir remarque «Transactions avec des parties liées»).

Le résultat financier négatif s'est aggravé de 36,5 millions de francs (+37,3%) en raison notamment des pertes de change liées à l'euro.

11 Résultat issu de la vente de biens immobiliers.

En millions de francs	2022	2021
Bénéfice provenant de la vente de biens immobiliers	8,3	24,3
Perte provenant de la vente de biens immobiliers	-0,2	-0,1
Résultat issu de la vente de biens immobiliers	8,1	24,2

12 Impôts sur les bénéfices.

En millions de francs	2022	2021
Impôts courants sur les bénéfices	19,4	20,7
Impôts différés sur les bénéfices	1,4	2,4
Impôts sur les bénéfices	20,9	23,0

La prétention fiscale différée pour perte fiscale reportée des sociétés du groupe imposables s'élève à 99,8 millions de francs (2021: 36,8 millions). Aucun impôt différé sur les reports de perte n'a été porté en compte.

CFF SA et les sociétés du groupe fournissant des prestations en trafic régional voyageurs paient des impôts sur les bénéfices pour les activités liées à l'immobilier et les services accessoires. Dans le cadre d'une activité de transport concessionnaire, elles sont exonérées aux niveaux fédéral et cantonal de l'impôt sur le bénéfice et le capital, de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt foncier.

13 Parts des minoritaires.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Situation au 1.1	139,0	144,5
Modification du périmètre de consolidation	-0,1	0,0
Variation des parts détenues	-1,9	-9,1
Part au résultat	-61,8	3,9
Écarts de conversion	-0,3	-0,4
Situation au 31.12	74,9	139,0

La part au résultat s'explique essentiellement par la part des minoritaires dans la dépréciation d'actifs de CFF Cargo SA.

14 Liquidités.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	54,7	30,2
Avoirs en comptes postaux et bancaires	26,8	30,2
Comptes de transit	65,1	72,8
Liquidités	146,7	133,3

15 Créances résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Créances résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	313,5	250,0
envers l'actionnaire (Confédération)	13,6	24,5
envers les sociétés associées	19,6	33,1
Corrections de valeur	-10,3	-10,8
Créances résultant de livraisons et de prestations	336,3	296,8

89

16 Autres créances.

Les autres créances englobent les avoirs de la déduction de l'impôt préalable et les avances versées aux fournisseurs. Elles ont diminué de 0,9 million de francs en 2022 et s'inscrivent à 144,8 millions de francs au jour d'établissement du bilan.

17 Stocks et travaux en cours.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Stocks	671,6	620,7
Travaux en cours	134,8	228,9
Acomptes liés à des commandes clients	-122,7	-223,0
Corrections de valeur	-253,8	-235,9
Stocks et travaux en cours	429,9	390,7

Les stocks et travaux en cours ont augmenté de 39,2 millions de francs (+10,0%) en raison de la reconstitution des stocks pour le parc de véhicules.

18 Comptes de régularisation actif.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Régularisation des instruments de couverture des taux d'intérêt cédés	20,7	20,9
Régularisation des prestations à payer	228,6	225,9
Régularisation des prestations payées d'avance	49,1	33,7
Régularisation des indemnités dues	45,1	153,2
Comptes de régularisation actif	343,5	433,8

Le compte de régularisation des instruments de couverture des taux d'intérêt cédés comprend la part des coûts de dissolution qui est enregistrée au titre du prochain exercice en parallèle avec le sous-jacent.

La régularisation des indemnités dues a diminué vu que les fonds supplémentaires alloués par les pouvoirs publics dans le cadre de la crise sanitaire en vertu de la loi COVID-19 ont été versés au titre de l'année 2021.

19 Immobilisations financières.

En millions de francs	Autres parti- cipations	Participa- tions dans les sociétés associées	Prêts aux sociétés associées	Actifs résultant d'institu- tions de pré- voyance	Autres immo- bilisations financières	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.2021	34,9	254,4	1,1	10,4	228,8	529,6

Valeurs d'acquisition

Situation au 1.1.2021	60,3	254,4	1,1	10,4	232,5	558,7
Fluctuations de valeur	0,0	-5,1	0,0	0,0	0,0	-5,1
Entrées	1,7	5,8	0,0	4,3	131,4	143,1
Sorties	-11,5	-4,2	0,0	-12,8	-5,2	-33,6
Reclassifications	0,0	0,0	0,0	0,0	-20,1	-20,1
Situation au 31.12.2021	50,6	250,8	1,1	1,9	338,6	643,0

Corrections de valeur cumulées

Situation au 1.1.2021	-25,4	0,0	0,0	0,0	-3,7	-29,1
Entrées	-1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,7
Sorties	11,5	0,0	0,0	0,0	3,7	15,2
Situation au 31.12.2021	-15,7	0,0	0,0	0,0	0,0	-15,7

Valeurs comptables nettes au 31.12.2021	34,9	250,8	1,1	1,9	338,6	627,4
--	-------------	--------------	------------	------------	--------------	--------------

Valeurs d'acquisition

Situation au 1.1.2022	50,6	250,8	1,1	1,9	338,6	643,0
Fluctuations de valeur	-0,1	-5,6	0,0	0,0	0,0	-5,6
Entrées	0,6	6,7	0,0	0,1	0,0	7,4
Sorties	-1,0	-0,2	0,0	-0,7	-125,2	-127,2
Reclassifications	0,0	0,0	0,0	0,0	-20,0	-20,0
Situation au 31.12.2022	50,0	251,8	1,1	1,3	193,4	497,7

Corrections de valeur cumulées

Situation au 1.1.2022	-15,7	0,0	0,0	0,0	0,0	-15,7
Entrées	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,5
Sorties	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9
Situation au 31.12.2022	-15,3	0,0	0,0	0,0	0,0	-15,3

Valeurs comptables nettes au 31.12.2022	34,7	251,8	1,1	1,3	193,4	482,4
--	-------------	--------------	------------	------------	--------------	--------------

Des transactions sans incidence sur les liquidités sont comptabilisées pour un montant de 0,7 million de francs (2021 : 12,8 millions) dans les sorties.

Dans les autres immobilisations financières, les sorties concernent en particulier les dépôts en espèces destinés à réduire les risques de contrepartie sur la valeur de marché des dérivés de taux d'intérêt.

20 Immobilisations corporelles et immobilisations en cours de construction.

En millions de francs	Véhicules (y c. contrats de leasing)	Ouvrages d'art et voie ferrée	Installations de courant de traction et de sécurité	Autres immo- bilisations corporelles	Terrains et bâtiments	Immobilisa- tions en cours de construction et acomptes	Total Immo- bilisations corporelles
Valeurs comptables nettes au 1.1.2021	7 999,4	15 512,3	5 455,3	3 327,0	6 629,1	9 065,9	47 989,1

Valeurs d'acquisition

Situation au 1.1.2021	19 271,0	23 341,6	12 015,1	7 513,2	9 422,2	9 066,0	80 629,0
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1
Entrées	0,0	0,0	12,3	0,4	5,1	3 182,3	3 200,1
Sorties	-452,6	-198,9	-240,5	-128,3	-38,0	0,0	-1 058,5
Reclassifications	891,5	2 356,8	992,0	703,4	411,4	-5 354,7	0,4
Situation au 31.12.2021	19 709,9	25 499,4	12 778,9	8 088,5	9 800,6	6 893,6	82 770,9

Corrections de valeur cumulées

Situation au 1.1.2021	-11 271,6	-7 829,3	-6 559,8	-4 186,1	-2 793,1	0,0	-32 639,9
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Amortissements planifiés	-598,4	-499,1	-414,4	-386,8	-178,3	0,0	-2 077,1
Dépréciations d'actifs	-0,4	0,0	-0,7	-0,7	-2,9	-1,9	-6,6
Sorties	433,1	136,3	166,4	117,0	18,7	0,0	871,6
Reclassifications	-0,1	-5,9	4,0	-6,8	9,9	0,0	1,2
Situation au 31.12.2021	-11 437,4	-8 197,9	-6 804,5	-4 463,4	-2 945,6	-1,9	-33 850,7

Valeurs comptables nettes au 31.12.2021

	8 272,6	17 301,5	5 974,3	3 625,1	6 855,0	6 891,7	48 920,2
dont contrats de leasing	63,6						63,6
dont objets de rendement					2 254,5		2 254,5
dont terrains non bâtis					37,4		37,4

Valeurs d'acquisition

Situation au 1.1.2022	19 709,9	25 499,4	12 778,9	8 088,5	9 800,6	6 893,6	82 770,9
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,2
Entrées	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	3 342,7	3 343,1
Activation a posteriori des tunnels de base du Ceneri et du St-Go- thard	0,0	321,2	161,6	244,4	38,8	0,0	766,0
Sorties	-299,5	-165,7	-152,5	-278,2	-53,5	0,0	-949,4
Reclassifications	787,8	1 015,5	859,8	659,7	259,2	-3 594,7	-12,8
Situation au 31.12.2022	20 198,2	26 670,4	13 647,8	8 714,7	10 045,0	6 641,6	85 917,7

Corrections de valeur cumulées

Situation au 1.1.2022	-11 437,4	-8 197,9	-6 804,5	-4 463,4	-2 945,6	-1,9	-33 850,7
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Amortissements planifiés	-623,5	-532,1	-418,7	-420,0	-188,0	0,0	-2 182,2
Dépréciations d'actifs	-61,0	-24,8	-2,2	-7,9	-4,4	-9,4	-109,6
Sorties	265,4	102,3	110,2	250,5	23,3	0,0	751,7
Reclassifications	4,9	-1,6	0,0	-8,5	1,7	1,5	-2,0
Situation au 31.12.2022	-11 851,5	-8 654,0	-7 115,2	-4 649,2	-3 113,1	-9,7	-35 392,7

Valeurs comptables nettes au 31.12.2022

	8 346,7	18 016,3	6 532,6	4 065,5	6 931,9	6 631,9	50 525,0
dont contrats de leasing	56,6						56,6
dont objets de rendement					2 547,3		2 547,3
dont terrains non bâtis					37,8		37,8

Les acomptes s'élevaient à 463,8 millions de francs (2021: 391,3 millions).

Les investissements ont diminué de 63,6 millions de francs (2021: 48,8 millions) en raison des contributions aux investissements versées par les pouvoirs publics au titre, par exemple, de la lutte contre le bruit et de la mise en œuvre de diverses mesures conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand).

Au cours de l'exercice sous revue, des coûts d'emprunts ont été activés à hauteur de 14,5 millions de francs (2021: 13,4 millions).

Les dépréciations d'actifs correspondent à des amortissements extraordinaires que CFF Cargo SA a effectués pour un total de 91,1 millions de francs (voir remarque «Dépréciation d'actifs de CFF Cargo SA»). Les autres dépréciations portent sur des immobilisations individuelles.

Les amortissements des valeurs comptables résiduelles des installations mises hors service s'élevaient à 160,9 millions de francs (2021: 170,6 millions). Ils ne sont pas comptabilisés dans les corrections de valeur cumulées.

La société AlpTransit Gotthard SA continue d'effectuer des travaux consécutifs dans les tunnels de base du St-Gothard et du Ceneri, deux ouvrages qu'elle a livrés à CFF SA après leur mise en service. Au cours de l'exercice 2022, CFF SA a repris les travaux de finition dans le tunnel de base du St-Gothard et les travaux consécutifs dans le tunnel de base du Ceneri pour un montant de 769,4 millions d'euros dans les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que dans les stocks. AlpTransit Gotthard SA lui a également transféré une enveloppe d'un même montant au titre des prêts non remboursables alloués par les pouvoirs publics pour financer l'infrastructure ferroviaire.

La reprise comprend également les travaux de percée des tunnels pour un montant de 494,0 millions de francs, qui ont été financés à l'aide de contributions aux investissements versées par les pouvoirs publics. Ces contributions ont été reversées net à CFF SA.

L'accroissement des immobilisations corporelles est dû au renouvellement et à l'extension des infrastructures, par exemple pour le désenchevêtrement sur le tronçon Bâle-Muttenz, l'aménagement sur quatre voies à Liestal ou la double voie entre Gléresse et Douanne. L'agrandissement du parc de véhicules en trafics régional et grandes lignes et la construction d'objets de placement dans les régions de Lausanne, Lucerne et Zurich expliquent également cette hausse. Les entrées englobent en outre des investissements dans les gares de Lausanne, Fribourg et Zurich.

21 Immobilisations incorporelles.

En millions de francs	Goodwill	Droits	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours de construction	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.2021	0,0	136,5	502,3	418,4	1 057,2
Valeurs d'acquisition					
Situation au 1.1.2021	9,9	328,3	1 845,4	419,1	2 602,7
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1
Entrées	3,3	0,0	0,9	265,4	269,5
Sorties	0,0	0,0	-96,9	-8,6	-105,5
Reclassifications	0,0	3,5	234,2	-238,1	-0,4
Situation au 31.12.2021	13,2	331,7	1 983,5	437,8	2 766,2
Corrections de valeur cumulées					
Situation au 1.1.2021	-9,9	-191,8	-1 343,1	-0,7	-1 545,4
Amortissements planifiés	-0,7	-5,5	-198,7	0,0	-204,9
Dépréciations d'actifs	0,0	0,0	-0,6	0,0	-0,6
Sorties	0,0	0,0	96,1	0,0	96,1
Reclassifications	0,0	0,0	-1,1	0,0	-1,1
Situation au 31.12.2021	-10,6	-197,3	-1 447,3	-0,7	-1 655,9
Valeurs comptables nettes au 31.12.2021	2,6	134,4	536,2	437,1	1 110,3
Valeurs d'acquisition					
Situation au 1.1.2022	13,2	331,7	1 983,5	437,8	2 766,2
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1
Entrées	0,0	0,0	1,0	280,5	281,5
Activation a posteriori des tunnels de base du Ceneri et du St-Gothard	0,0	0,0	1,3	0,0	1,3
Sorties	0,0	-0,7	-182,0	0,0	-182,7
Reclassifications	0,0	29,1	179,9	-196,3	12,8
Situation au 31.12.2022	13,2	360,1	1 983,7	522,0	2 879,0
Corrections de valeur cumulées					
Situation au 1.1.2022	-10,6	-197,3	-1 447,3	-0,7	-1 655,9
Amortissements planifiés	-0,7	-5,7	-208,4	0,0	-214,8
Dépréciations d'actifs	0,0	0,0	-29,4	-7,5	-36,9
Sorties	0,0	0,7	179,6	0,0	180,3
Reclassifications	0,0	0,0	2,0	0,0	2,0
Situation au 31.12.2022	-11,2	-202,3	-1 503,6	-8,2	-1 725,2
Valeurs comptables nettes au 31.12.2022	2,0	157,8	480,2	513,8	1 153,8

Les acomptes s'élèvent à 108,5 millions de francs (2021: 104,5 millions).

En 2022, aucun montant enregistré dans les immobilisations en cours de construction n'a été réimputé comme charges dans le compte de résultat (2021: 8,6 millions de francs).

Les dépréciations d'actifs correspondent à des amortissements extraordinaires que CFF Cargo SA a effectués pour un total de 36,8 millions de francs (voir remarque «Dépréciation d'actifs de CFF Cargo SA»). Les autres dépréciations portent sur des immobilisations individuelles.

Les amortissements des valeurs comptables résiduelles des installations mises hors service s'élèvent à 2,4 millions de francs (2021: 0,8 million).

Ils ne sont pas comptabilisés dans les corrections de valeur cumulées.

Les droits comprennent entre autres les droits liés au trafic international de coopération, les concessions du droit d'eau, les droits de superficie, les droits de passage et les droits de passage souterrain. Les immobilisations incorporelles en cours de construction regroupent les projets concernant des logiciels et les acomptes pour concessions du droit d'eau.
Se reporter à la remarque 20 «Immobilisations corporelles et immobilisations en cours de construction» pour de plus amples informations sur l'activation a posteriori des tunnels de base du St-Gothard et du Ceneri.

22 Dettes financières.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Dettes financières à court terme		
Dettes bancaires	409,5	500,3
Dettes financières envers les sociétés associées	0,6	0,7
Prêts de tiers	0,0	2,0
Prêts de la Confédération (commerciaux)	365,0	300,0
Prêts d'institutions de prévoyance	92,1	88,5
Total Dettes financières à court terme	867,1	891,6
Dettes financières à long terme		
Dettes bancaires	2 966,5	2 980,2
Dettes résultant de contrats de leasing	33,8	39,5
Caisse du personnel	804,7	824,0
Prêts de tiers	100,0	100,0
Prêts de la Confédération (commerciaux)	5 930,0	5 480,0
Prêts d'institutions de prévoyance	824,5	916,6
Total Dettes financières à long terme	10 659,5	10 340,3
Dettes financières	11 526,7	11 231,9

En raison de l'échéance, un montant de 423,0 millions de francs, initialement comptabilisé dans les dettes financières à long terme, a été reclassé dans les dettes financières à court terme (2021: 305,4 millions).

Les corrections de valeur de marché et de devises sur les dettes financières à long terme s'élèvent à 0,1 million de francs (2021: 0,1 million) et n'ont aucune incidence sur les liquidités. Les conditions des prêts commerciaux de la Confédération sont conformes aux prescriptions de l'Administration fédérale des finances.

Les dettes financières ont augmenté de 294,8 millions de francs, à 11 526,7 millions. Cet accroissement s'explique par le flux de trésorerie disponible négatif.

23 Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Prêts à court terme		
Prêts de la Confédération (sans intérêts)	0,4	0,4
Prêts des cantons (sans intérêts)	0,4	0,4
Total Prêts à court terme	0,7	0,7
Prêts à long terme		
Prêts de la Confédération (sans intérêts)	23 682,0	22 275,1
Prêts des cantons (sans intérêts)	2 102,1	2 067,6
Total Prêts à long terme	25 784,1	24 342,6
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	25 784,8	24 343,4

L'augmentation des prêts sans intérêts est imputable à l'avancement de divers chantiers dans le cadre du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES), du programme Futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB), de l'étape d'aménagement 2035 et de l'aménagement des voies d'accès AlpTransit, ainsi qu'à l'activation a posteriori des tunnels de base du Ceneri et du St-Gothard (voir remarque 20 «Immobilisations corporelles et immobilisations en cours de construction»).

Détails des prêts envers la Confédération.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (Convention sur les prestations)	4 480,5	3 828,3
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (Convention de mise en œuvre)	18 131,2	16 688,2
Prêts du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)	908,0	899,1
Prêts issus d'autres conventions	162,6	859,9
Prêts de la Confédération (commerciaux)	6 295,0	5 780,0
Prêts envers la Confédération	29 977,4	28 055,4

Hormis le prêt commercial, tous les prêts alloués par la Confédération sont sans intérêts et remboursables sous conditions.

24 Dettes résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Dettes résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	623,6	632,7
envers l'actionnaire (Confédération)	34,4	40,6
envers les sociétés associées	1,5	0,9
Dettes résultant de livraisons et de prestations	659,6	674,2

25 Autres dettes.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Autres dettes à court terme		
Dettes envers les institutions publiques	93,3	111,7
Autres dettes	134,3	147,6
Total Autres dettes à court terme	227,5	259,3
Autres dettes à long terme		
Dettes à long terme envers des tiers	58,1	0,0
Régularisation des recettes	47,5	50,3
Dettes envers les institutions de prévoyance et les collaborateurs	624,0	633,0
Total Autres dettes à long terme	729,6	683,3
Autres dettes	957,1	942,7

Compte tenu de l'augmentation des taux d'intérêt, les contreparties ont été dans l'obligation de faire des dépôts en espèces pour réduire les risques sur la valeur de marché des dérivés de taux d'intérêt. Ces dépôts sont comptabilisés dans les dettes à long terme envers des tiers. Les dettes envers les institutions de prévoyance et les collaborateurs englobent les dettes des CFF pour les prestations des collaborateurs à long terme pour un montant de plus de 174,0 millions de francs (2021: 183,0 millions).

Données sur les institutions de prévoyance.

Réserve de cotisations d'employeur (RCE)	Valeur nominale	Renoncia-tion à l'utilisation	Bilan	Constitution	Bilan	Résultat RCE dans charges de personnel	Résultat RCE dans charges de personnel
En millions de francs	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2022	2022	31.12.2021	2022	2021
Fonds patronaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	-0,5	-12,6
Institutions de prévoyance	1,3	0,0	1,3	0,1	1,4	-0,2	-0,2
Total	1,3	0,0	1,3	0,1	1,9	-0,7	-12,8

95

Avantage économique/engagement économique et charges de prévoyance	Excédent/insuffisance de couverture	Part économique de l'entreprise	Part économique de l'entreprise	Variation par rapport à l'exercice précédent avec effet sur le résultat	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans charges de personnel	Charges de prévoyance dans charges de personnel
En millions de francs	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021			2022	2021
Fonds patronaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,5	-12,6
Plans de prévoyance sans excédent ou insuffisance de couverture	0,0	-450,0	-450,0	0,0	-340,4	-340,4	-355,2
Total	0,0	-450,0	-450,0	0,0	-340,4	-341,0	-367,8

Depuis son assainissement en 2007 et 2010, il subsiste une dette de prêt de 916,6 millions de francs (2021: 1005,1 millions) vis-à-vis de la Caisse de pensions CFF.

Afin de garantir durablement le niveau des rentes actuelles et futures, la Caisse de pensions CFF a décidé, dans le cadre du train de mesures 2016, de baisser le taux d'intérêt technique, d'introduire une table de génération et consécutivement de réduire le taux de conversion de manière échelonnée. Le taux de couverture de la Caisse de pensions CFF a reculé à 100,6% au 31 décembre 2022 (2021: 112,4%).

26 Comptes de régularisation passif.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Régularisation des titres de transport	775,0	676,1
Régularisation des charges financières	39,0	36,3
Régularisation des charges fiscales courantes	3,7	3,3
Autres régularisations	792,4	791,6
Comptes de régularisation passif	1 610,2	1 507,3

S'agissant des titres de transport, la régularisation porte sur la durée de validité résiduelle des abonnements généraux, des abonnements demi-tarif et des abonnements de parcours en circulation ainsi que sur les cartes multicourses.

Les autres comptes de régularisation comprennent des passifs sur les recettes réalisées dans les points de vente CFF et créditées à d'autres entreprises de transport concessionnaires, ainsi que des factures de fournisseurs n'ayant pas encore été reçues.

27 Provisions.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Provisions à court terme	326,9	309,3
Provisions à long terme	501,2	543,2
Provisions	828,1	852,4

96

Tableau de variation des provisions.

En millions de francs	Engagements de prévoyance	Sites contaminés	Secteur de l'énergie	Vacances/avoirs en temps	Restructurations	Impôts différés	Autres	Total
Valeur comptable au 1.1.2021	0,4	35,5	375,5	190,2	44,8	9,2	206,3	861,9
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,4	-0,5
Constitution	0,1	0,0	0,0	23,7	0,5	2,5	72,5	99,3
Utilisation	0,0	-0,8	-8,9	-10,6	-1,0	-0,1	-38,4	-59,7
Dissolution	0,0	0,0	-8,2	0,0	-4,2	0,0	-39,6	-52,0
Reclassification	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	3,5
Valeur comptable au 31.12.2021	0,5	34,7	358,4	203,2	40,1	11,6	203,9	852,4
dont provisions à court terme	0,0	1,8	31,1	137,2	5,0	0,0	134,2	309,3
dont provisions à long terme	0,5	32,9	327,3	66,0	35,2	11,6	69,8	543,2
Valeur comptable au 1.1.2022	0,5	34,7	358,4	203,2	40,1	11,6	203,9	852,4
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,4	-0,6
Constitution	0,1	0,0	0,0	29,5	1,3	2,3	80,6	113,8
Utilisation	0,0	-1,2	-31,1	-18,4	-0,6	-0,8	-45,6	-97,7
Dissolution	0,0	-0,3	0,0	0,0	-10,9	-0,1	-28,4	-39,7
Valeur comptable au 31.12.2022	0,6	33,2	327,3	214,2	29,8	13,0	210,1	828,1
dont provisions à court terme	0,0	1,9	27,7	142,3	3,5	0,0	151,5	326,9
dont provisions à long terme	0,6	31,3	299,5	71,9	26,3	13,0	58,6	501,2

Une provision de 110,0 millions de francs a été constituée pour l'assainissement des sites contaminés à l'issue de la transformation des CFF en une société anonyme en 1999. Au cours de l'exercice sous revue, un montant de 1,2 million de francs (2021: 0,8 million) a été prélevé sur la provision pour les travaux de dépollution.

Pour l'assainissement du secteur de l'énergie, une provision de 1,2 milliard de francs avait été définie en avril 2001. La provision a été utilisée depuis pour couvrir les pertes liées à la vente de centrales électriques et de participations ainsi que les coûts de production d'énergie supérieures au prix du marché. La provision liée aux contrats énergétiques déficitaires s'élève encore à 327,3 millions de francs. La provision a été utilisée à hauteur de 31,1 millions de francs pour la mise en service de l'usine de pompage-turbinage Nant de Drance.

La provision vacances/avoirs en temps a augmenté de 11,0 millions de francs en raison notamment de nouvelles épargnes temps comptabilisées par le personnel dans le cadre du modèle de durée de la vie active «Flexa» et d'avoirs en vacances et en temps supplémentaire non utilisés.

Les autres provisions contiennent des provisions pour risques de procès et risques commerciaux ainsi que des provisions d'assurance pour sinistres. Des provisions pour de nouveaux sinistres ont été constituées à hauteur de 46,6 millions de francs. Un montant de 20,2 millions de francs a dû être prélevé pour le règlement de sinistres et un montant de 22,1 millions de francs a pu être dissous. La provision pour les fondations qui permettent à certaines catégories professionnelles de partir en retraite anticipée a été augmentée de 0,4 million de francs au cours de l'exercice sous revue. Un montant de 11,9 millions de francs a pu être utilisé.

28 Variation de l'actif circulant net.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Augmentation/diminution des créances résultant de livraisons et de prestations	-39,9	58,3
Augmentation des stocks et travaux en cours	-39,2	-20,2
Diminution des autres créances	89,8	39,6
Diminution des dettes résultant de livraisons et de prestations	-14,3	-53,6
Augmentation des autres dettes à court terme	74,7	173,7
Variation de l'actif circulant net ayant une incidence sur les liquidités	71,1	197,8

Endettement net.

En millions de francs	Remarque	31.12.2022	31.12.2021
Engagements financiers	22	11 526,7	11 231,9
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	23	25 784,8	24 343,4
Total Engagements financiers		37 311,5	35 575,2
./. Liquidités		-146,7	-133,3
Endettement net		37 164,9	35 441,9
Variation par rapport à l'exercice précédent		1 722,9	1 250,4

L'endettement net porteur d'intérêts a crû de 281,4 millions de francs, à 11 380,0 millions (2021: 11 098,6 millions).

Autres données.

Engagements conditionnels et actifs mis en gage.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Cautionnements, obligations de garantie	26,6	26,1
Véhicules mentionnés à titre de garantie dans les contrats de location-vente EUROFIMA	3 367,2	3 206,9
Autres engagements à caractère conditionnel	482,6	542,3
Engagements conditionnels et actifs mis en gage	3 876,3	3 775,3

Les autres engagements à caractère conditionnel regroupent les clauses de responsabilité statutaires, les engagements résultant du capital social des participations non libéré et les risques de procès.

Engagements conditionnels auprès de centrales électriques.

Les CFF détiennent des participations dans plusieurs centrales électriques (appelées centrales en participation). En vertu des contrats de partenariat, les coûts de gestion et de désaffectation ultérieure sont réimputés proportionnellement aux actionnaires (partenaires) via leur consommation d'électricité. Si les coûts de gestion, de désaffectation et d'évacuation des déchets venaient à être supérieurs aux valeurs budgétées et ne pouvaient pas être couverts par le fonds de désaffectation et le fonds d'évacuation des déchets, les partenaires seraient dans l'obligation de fournir des versements complémentaires conformément à leur engagement de principe.

Créances conditionnelles.

Les contrats de livraison d'ouvrage pour les acquisitions de matériel roulant prévoient habituellement le paiement de pénalités en cas de retard de livraison. Celles-ci sont associées à des critères définis de manière contractuelle. Les CFF ont pu s'entendre avec Alstom quant au montant de la pénalité pour retard de livraison des trains duplex destinés au trafic grandes lignes. Les deux parties doivent signer avant la fin du premier trimestre 2023 un avenant au contrat élaboré sur la base du document 2023 qu'elles ont d'ores et déjà signé. Les conséquences financières ne seront prises en compte qu'après la signature de l'avenant au contrat.

Autres engagements ne devant pas être portés au bilan.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Engagements d'investissement	8 713,9	7 054,3
Obligations dans le secteur de l'énergie	1 527,2	1 697,7
Autres	2 776,7	2 805,0
Autres engagements ne devant pas être portés au bilan	13 017,8	11 557,0

Les CFF ont passé commande de 286 rames automotrices pour le trafic régional, conjointement avec leurs filiales Turbo AG et RegionAlps SA. Cet achat, le plus important de l'histoire des CFF, explique l'augmentation des engagements d'investissement.

Dettes résultant de contrats de leasing non inscrites au bilan.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Payables dans un délai de 12 mois	9,5	10,0
Payables dans un délai de 1 à 5 ans	58,9	40,0
Payables dans un délai supérieur à 5 ans	106,5	64,0
Dettes résultant de contrats de leasing non inscrites au bilan	175,0	113,9

98

Transactions avec des parties liées.

Transactions avec l'actionnaire.

La Confédération détient la totalité des actions de CFF SA.

Aperçu des prestations des pouvoirs publics.

Durant l'exercice sous revue, la Confédération a versé aux CFF des prestations compensatoires à hauteur de 4611,7 millions de francs (2021: 3594,6 millions) pour les prestations commandées en trafic régional voyageurs, pour les prestations fournies en trafic marchandises en vue de la réalisation de l'objectif du transfert de la route au rail, ainsi que pour les investissements effectués au titre du réseau ferroviaire, y compris l'entretien et l'exploitation. Ce montant est ventilé comme suit:

En millions de francs	2022	2021
Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs	371,7	324,0
Contribution au déficit du trafic régional voyageurs	Loi COVID-19 0,0	62,9
Prestations de la Confédération selon la CP versées à l'infrastructure – Amortissements	1 509,1	1 430,2
Prestations de la Confédération selon la CP versées à l'infrastructure – Parts non activables	332,9	348,0
Prestations de la Confédération selon la CP versées à l'infrastructure – Contribution à l'exploitation	337,9	314,1
Avenant à la Convention sur les prestations de la Confédération pour CFF Infrastructure – Contribution à l'exploitation	Loi COVID-19 0,0	124,4
Prestations liées aux parts non activées d'investissements assortis d'un financement spécial	132,7	158,4
Indemnités compensatoires de la Confédération versées à Cargo pour le trafic marchandises	1,5	1,5
Contribution au fret ferroviaire suisse	Loi COVID-19 0,0	41,5
Total Prestations de la Confédération influant sur le résultat	2 685,7	2 805,0
Augmentation des prêts de la Confédération pour le financement de l'infrastructure ferroviaire	1 406,9	768,5
Contributions à fonds perdu pour les investissements, notamment la percée des tunnels du Ceneri et du St-Gothard	519,1	21,1
Total Prestations de la Confédération	4 611,7	3 594,6
En outre, les cantons ont versé aux CFF les indemnités et prestations suivantes:		
Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs	416,2	345,7
Contribution au déficit du trafic régional voyageurs	Loi COVID-19 0,0	101,3
Prestations liées aux parts non activées d'investissements assortis d'un financement spécial	25,2	11,7
Total Prestations des cantons influant sur le résultat	441,4	458,6
Augmentation des prêts des cantons pour le financement de l'infrastructure ferroviaire	34,5	9,9
Contributions à fonds perdu pour les investissements	38,5	27,7
Total Prestations des cantons	514,5	496,2
Total Prestations des pouvoirs publics	5 126,3	4 090,8

Concernant la contribution versée en faveur de la Communauté de transport zurichoise (ZVV), nous renvoyons le lecteur à la remarque 2 «Prestations des pouvoirs publics».

Transactions avec des sociétés associées.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Produits d'exploitation	186,5	194,6
Charges d'exploitation	-72,9	-25,6
Transactions avec des sociétés associées	113,6	169,0

Les créances et les dettes envers les sociétés associées sont présentées séparément aux remarques 15 «Créances résultant de livraisons et de prestations» et 24 «Dettes résultant de livraisons et de prestations».

Les produits d'exploitation englobent des travaux à hauteur de 3,7 millions de francs (2021 : 7,4 millions) pour le compte d'AlpTransit Gotthard SA. Les CFF ont effectué ces travaux conformément aux conditions fixées par l'Office fédéral des transports.

En 2022, AlpTransit Gotthard SA a assuré des travaux de maintenance sur les installations appartenant aux CFF pour une valeur de 0,1 million de francs (2021 : 0,3 million).

Au cours de l'exercice sous revue, la société AlpTransit Gotthard SA a cédé les parts activables des tunnels de base du Ceneri et du St-Gothard à CFF SA aux coûts d'acquisition de 769,4 millions de francs (voir remarque 20 «Immobilisations corporelles et immobilisation en cours de construction»).

99

Transactions avec les institutions de prévoyance professionnelle.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Prêts et comptes courants à court terme	94,4	89,3
Prêts à long terme	824,5	916,6
Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle	919,0	1 005,9

Les dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle sont liées à la souscription d'un prêt en vue d'honorer les engagements au titre des mesures d'assainissement décidées en 2007 et 2010. Toutes les créances résultant de contrats de location actuels ou futurs concernant des grandes gares CFF dûment choisies ont été cédées, avec tous les droits de préférence et autres droits accessoires qui s'y rapportent, à la Caisse de pensions CFF afin de garantir ce prêt.

Un amortissement de 88,5 millions de francs a été effectué au cours de l'exercice sous revue (2021 : 85,1 millions). Les charges d'intérêts pour les prêts se sont élevées à 40,2 millions de francs (2021 : 43,6 millions).

Instruments financiers.

Les CFF ont défini un plan d'investissement à long terme pour l'acquisition de matériel roulant et les projets de développement dans le segment immobilier. Ce plan fait l'objet d'un financement dont la durée doit être, si possible, calquée sur la durée de vie ou d'utilisation de l'objet.

Pour les plans d'investissement en cours et futurs, les CFF se prémunissent contre les fluctuations des taux et des monnaies en choisissant judicieusement des financements dans le cadre des limites de risque correspondantes.

Les risques de marché sont couverts individuellement pour les projets de grande envergure s'étendant sur plusieurs années. Les flux de trésorerie nets prévus sont couverts contre les risques de change.

Au jour d'établissement du bilan, les risques de change ainsi que les risques liés aux intérêts ou aux fluctuations du prix de l'énergie étaient couverts par les produits dérivés suivants:

Instrument	Motif	Volume du contrat	Valeur positive	Valeur négative	Volume du contrat	Valeur positive	Valeur négative
		31.12.2022	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2021
En millions de francs							
Monnaies	Couverture	414,4	3,3	4,6	389,8	0,5	13,7
Intérêts	Couverture	1 057,1	85,8	24,0	1 057,1	0,0	134,5
Prix de l'énergie	Couverture	712,9	656,1	552,5	561,7	532,3	551,6
Instruments financiers		2 184,4	745,2	581,1	2 008,6	532,8	699,9

Le volume de contrats est en augmentation en raison de la hausse des prix de l'énergie. En raison de la pénurie d'électricité, les CFF ont effectué des achats à terme afin de constituer des réserves d'eau supplémentaires dans les lacs de retenue.

Informations relatives à la réalisation d'une évaluation des risques.

Management du risque.

Dans l'ensemble du groupe, les CFF appliquent un système de management du risque basé sur la norme ISO 31000:2018 et en adéquation avec la stratégie et la planification financière. Le processus de management du risque permet d'identifier et d'évaluer les risques majeurs aux différents échelons avant de les traiter à l'aide de mesures appropriées. Les propriétaires des risques répondent des risques dans leur domaine de compétences. Le management du risque est une tâche de direction et fait partie intégrante des activités, des processus et des prises de décision.

Corporate Risk Management.

Chaque année, la Direction du groupe soumet une évaluation des risques au Conseil d'administration sous la forme d'un rapport sur les risques d'entreprise, incluant une mise à jour des risques et un contrôle des mesures prises. Le rapport sur les risques d'entreprise reprend notamment les risques majeurs actuels pour les CFF. Les risques sont identifiés de manière systématique avant d'être évalués à différents échelons jusqu'au Conseil d'administration.

Le comité Risque et compliance et le Conseil d'administration ont étudié le portefeuille des risques CFF. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur les risques d'entreprise le 30 juin 2022.

Management du risque et système de contrôle interne.

Le système de contrôle interne mis en œuvre garantit que les propriétaires des risques soumettent une fois par an l'ensemble des processus financiers à une évaluation des risques.

Management des risques financiers.

Dans le cadre de leur activité commerciale, les CFF sont exposés à des risques financiers, tels que des risques de marché (risques de fluctuation des taux d'intérêt, risques de change et risques de variation des prix de l'énergie), des risques de trésorerie et des risques de crédit (contreparties financières). La responsabilité de la gestion de ces risques est réglementée de manière centralisée dans les limites de risque fixées.

Risques de fluctuation des taux d'intérêt.

Les fluctuations des taux d'intérêt influent directement sur les charges de financement des CFF. Ce risque est géré en lissant les profils d'échéances et en optant alternativement pour des tranches de financement à long terme et à taux fixe ou pour des financements à taux variable combinés

avec d'autres instruments de couverture («swaps»). Le risque est limité via un seuil annuel (année en cours) et pluriannuel. Le respect des limites est contrôlé une fois par mois, afin de garantir une structure de financement équilibrée et adaptée.

Risques de change.

Les risques de change nets résultant des transactions des divisions et des sociétés du groupe sont couverts au niveau du groupe. Le risque de change est limité par deux seuils (EUR et USD) et par les perspectives de risques sur douze mois. Le respect des limites est contrôlé une fois par mois.

Risques de variation des prix de l'énergie.

Les ventes d'excédents énergétiques, de même que les achats opérés pour faire face aux pics de consommation d'électricité, exposent les CFF à des variations de cours sur les marchés de l'énergie, même s'ils continuent dans une large mesure à disposer d'une autonomie énergétique. Ce risque est limité par des opérations à terme et, dans une moindre mesure, par des options sur le prix de l'énergie.

Risques de trésorerie.

Dans le cadre de l'identification systématique des risques de trésorerie, les CFF réalisent une planification des liquidités et des devises une fois par mois. La trésorerie est gérée par le biais de financements à court terme ainsi que d'un pool central regroupant les principaux comptes des CFF en francs suisses et en euros.

Pour garantir la trésorerie, les CFF ont constitué une réserve de liquidités opérationnelle et convenu d'une ligne de crédit à court terme avec l'Administration fédérale des finances. Afin de financer à long terme leurs investissements commerciaux, les CFF ont essentiellement recours à l'Administration fédérale des finances et à EUROFIMA, la société de financement des compagnies de chemins de fer européennes pouvant compter sur la garantie de leurs propriétaires. Le volume des financements de la Confédération est réglé dans les objectifs stratégiques que le Conseil fédéral a assignés aux CFF.

Risques de crédit (risques de contrepartie).

Le risque de crédit représente un danger de pertes dans l'hypothèse où des contreparties ne seraient plus en mesure d'honorer leurs engagements. Pour limiter les risques de telles défaillances, les placements et les opérations de couverture sont uniquement réalisés auprès d'établissements financiers disposant au moins de la note BBB (Investment Grade) auprès d'une agence de notation reconnue (ou d'une notation similaire mesurée sur la base de critères retraceables). Des directives claires sur les limites des crédits par contrepartie permettent en outre de réduire davantage les risques. Dans le domaine énergétique, les valeurs d'acquisition (expositions) des opérations sur le marché à terme ont fortement augmenté chez certains partenaires de

négoce en raison de la flambée des prix sur le marché. Des garanties sont exigées ou des activités de négoce sont différées afin de limiter les risques.

Événements survenus après la clôture du bilan.

Après la clôture du bilan et jusqu'à l'approbation des comptes consolidés par le Conseil d'administration le 24 février 2023, il ne s'est produit aucun événement majeur qui puisse compromettre la teneur des comptes consolidés.

Paiements compensatoires d'Immobilier à Infrastructure.

Dans le cadre de la stratégie du propriétaire 2019-2022, les CFF ont convenu avec la Confédération du versement d'une indemnité compensatoire par Immobilier à Infrastructure. En vertu de la Convention sur les prestations passée entre les deux parties, les versements annuels ont été fixés à 150,0 millions de francs. Cette indemnité comprend une indemnité compensatoire versée directement à Infrastructure (117,6 millions de francs) et des produits d'intérêts accordés aux unités centrales (32,4 millions de francs), puis reversés à Infrastructure sous forme d'indemnités compensatoires.

Paiements compensatoires d'Immobilier au titre de l'assainissement et de la stabilisation de la Caisse de pensions CFF.

Conformément au message du Conseil fédéral du 5 mars 2010 sur l'assainissement de la Caisse de pensions CFF, la contribution de 1 493,0 millions de francs versée en 2007 par les CFF doit être financée par Immobilier. En 2016, les CFF ont effectué un autre versement de 690,0 millions de francs à la Caisse de pensions CFF à des fins de stabilisation de la situation financière, lequel a également été financé par Immobilier. En 2022, Immobilier a versé une indemnité compensatoire d'un montant de 99,8 millions de francs (2021: 114,1 millions) aux unités centrales pour le paiement des amortissements et des intérêts.

Informations sur les segments.

Les informations sur les segments sont ventilées sur les segments suivants: Marché Voyageurs (Trafic régional et Grandes lignes), Production Voyageurs, Immobilier, Trafic marchandises et Infrastructure (Réseau et Énergie). Les autres segments sont Distribution et services (rattaché à Marché Voyageurs) et Unités centrales. Ils sont présentés de manière regroupée dans les éliminations du groupe. La ventilation par secteur d'activité est publiée pour la première fois dans le rapport financier 2022. L'exercice précédent a été adapté en conséquence. L'activité commerciale demeurant essentiellement axée sur la Suisse, la répartition géographique des états financiers ne présente pas grand intérêt, raison pour laquelle il y a été renoncé. Les sociétés du groupe figurant dans la liste des participations à la page 104 sont intégrées dans les segments.

Le poste «Autres résultats» comprend le résultat financier, le résultat issu de la vente de biens immobiliers, ainsi que les impôts sur les bénéfices et les parts des minoritaires.

Information sur les segments: groupe CFF.

Données sur le compte de résultat

En millions de francs	Marché Voyageurs		Production Voyageurs	Immobilier	Trafic marchandises	Infrastructure		Autres segments/Éliminations	Total CFF
	Grandes lignes	Trafic régional				Réseau	Énergie		
1.1-31.12.2022									
Produits d'exploitation	2 631,1	1 888,4	2 925,1	1 013,2	852,4	4 488,7	784,1	-3 856,1	10 726,8
dont									
Produits du trafic	2 494,4	921,5	0,0	0,0	763,4	1 167,7	0,0	-1 104,6	4 242,5
Prestations des pouvoirs publics	0,0	829,1	0,0	0,0	1,5	2 225,0	71,6	0,0	3 127,2
Produits résultant de la location d'immeubles	0,0	2,4	1,3	803,5	0,6	2,0	0,1	-152,8	657,0
Produits résultant des ventes d'énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	686,4	-261,1	426,3
Charges d'exploitation	-2 669,0	-1 831,6	-2 947,0	-701,9	-1 051,0	-4 642,0	-946,2	3 902,0	-10 886,7
dont									
Charges de personnel	-48,2	-131,1	-1 499,7	-153,1	-395,8	-1 449,8	-52,6	-810,0	-4 540,3
Amortissements	-256,6	-309,6	-63,7	-261,5	-168,4	-1 480,4	-70,5	-96,7	-2 707,4
Résultat d'exploitation/EBIT	-37,9	56,8	-21,9	311,3	-198,6	-153,3	-162,1	45,8	-159,8
Autres résultats	-9,3	-46,3	-1,0	-74,3	78,5	-20,8	-2,8	-9,5	-85,5
Paiements compensatoires à Infrastructure/prêt Caisse de pensions	0,0	0,0	0,0	-217,4 ¹	0,0	150,0	0,0	67,4	0,0
Résultat du segment/du groupe	-47,2	10,6	-23,0	19,6	-120,1	-24,2	-164,9	103,7	-245,4

¹ Paiements compensatoires hors intérêts. Les paiements compensatoires, y compris les intérêts (32,4 millions de francs), s'élevaient à 249,8 millions de francs.

1.1-31.12.2021									
Produits d'exploitation	1 925,8	1 806,6	3 237,2	957,8	939,6	4 506,4	634,9	-4 138,7	9 869,7
dont									
Produits du trafic	1 831,8	779,4	0,0	0,0	794,9	1 045,5	0,0	-1 042,3	3 409,3
Prestations des pouvoirs publics	0,0	886,0	0,0	0,0	44,0	2 265,2	68,4	0,0	3 263,7
Produits résultant de la location d'immeubles	0,0	2,3	0,7	754,3	0,7	1,4	0,1	-151,3	608,3
Produits résultant des ventes d'énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	538,8	-246,4	293,5
Charges d'exploitation	-2 414,5	-1 791,3	-3 253,3	-664,2	-908,4	-4 632,7	-601,6	4 171,7	-10 094,3
dont									
Charges de personnel	-37,6	-127,0	-1 503,0	-126,3	-390,0	-1 488,5	-51,3	-683,5	-4 407,3
Amortissements	-242,9	-322,1	-68,6	-237,4	-37,6	-1 390,3	-70,2	-93,3	-2 462,3
Résultat d'exploitation/EBIT	-488,6	15,2	-16,0	293,7	31,3	-126,3	33,2	33,0	-224,6
Autres résultats	10,2	-36,5	3,2	-52,1	-13,7	1,0	1,6	-14,4	-100,8
Paiements compensatoires à Infrastructure/prêt Caisse de pensions	0,0	0,0	0,0	-231,8 ¹	0,0	150,0	0,0	81,8	0,0
Résultat du segment/du groupe	-478,5	-21,3	-12,8	9,8	17,5	24,7	34,8	100,4	-325,3

¹ Paiements compensatoires hors intérêts. Les paiements compensatoires, y compris les intérêts (32,4 millions de francs), s'élevaient à 264,1 millions de francs.

Données sur le flux de trésorerie

En millions de francs	Marché Voyageurs		Production Voyageurs	Immobilier	Trafic marchandises	Infrastructure		Autres segments/ Éliminations	Total CFF
	Grandes lignes	Trafic régional				Réseau	Énergie		
1.1-31.12.2022									
Variation de liquidités résultant de l'activité d'exploitation	345,6	466,8	-60,8	225,7	-41,7	-62,3	-119,2	178,3	932,4
Variation de liquidités résultant de l'activité d'investissement	-392,1	-240,9	-101,1	-489,9	-5,3	-2 063,4	-190,1	-92,7	-3 575,4
Variation de liquidités résultant du financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	-5,0	57,5	0,0	0,0	-0,1	2 061,4	67,3	0,0	2 181,1
Flux de trésorerie disponible après financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	-51,5	283,4	-161,9	-264,2	-47,2	-64,3	-241,9	85,6	-461,9
1.1-31.12.2021									
Variation de liquidités résultant de l'activité d'exploitation	-224,1	295,1	127,8	229,4	61,6	152,3	64,7	196,9	903,7
Variation de liquidités résultant de l'activité d'investissement	-628,2	-147,8	-156,3	-400,4	-13,8	-2 071,8	-201,6	-41,0	-3 660,8
Variation de liquidités résultant du financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	-5,0	84,0	0,0	0,0	-0,1	2 059,3	54,8	0,0	2 193,0
Flux de trésorerie disponible après financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	-857,3	231,3	-28,5	-171,0	47,7	139,8	-82,1	155,9	-564,1

103

Rapport de gestion 2022

Données sur le bilan

En millions de francs	Marché Voyageurs		Production Voyageurs	Immobilier	Trafic marchandises	Infrastructure		Autres segments/ Éliminations	Total CFF
	Grandes lignes	Trafic régional				Réseau	Énergie		
31.12.2022									
Actif	4 609,4	4 962,6	905,1	6 980,6	535,6	33 508,6	2 227,9	-167,5	53 562,2
Actif circulant	240,5	630,8	353,3	70,0	247,9	396,5	177,2	-715,0	1 401,1
Actif immobilisé	4 368,9	4 331,8	551,8	6 910,6	287,7	33 112,1	2 050,7	547,5	52 161,1
Passif	4 609,4	4 962,6	905,1	6 980,6	535,6	33 508,6	2 227,9	-167,5	53 562,2
Capitaux étrangers	1 479,9	4 021,9	427,0	6 113,5	493,6	26 095,6	1 700,2	1 034,8	41 366,6
dont									
Dettes financières	500,0	3 112,2	236,1	5 926,1	314,8	696,0	723,7	17,7	11 526,7
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	0,0	565,5	0,0	0,0	0,6	24 731,5	487,2	0,0	25 784,8
Fonds propres	3 129,5	940,6	478,1	867,1	42,0	7 413,0	527,7	-1 202,3	12 195,7
31.12.2021									
Actif	4 443,9	4 933,3	1 003,0	6 725,5	721,8	32 184,3	2 025,8	20,7	52 058,1
Actif circulant	204,1	532,8	488,7	45,5	278,3	433,5	88,0	-670,7	1 400,2
Actif immobilisé	4 239,8	4 400,5	514,3	6 679,9	443,4	31 750,8	1 937,7	691,4	50 657,9
Passif	4 443,9	4 933,3	1 003,0	6 725,5	721,8	32 184,3	2 025,8	20,7	52 058,1
Capitaux étrangers	1 267,2	4 004,5	501,9	5 878,5	492,3	24 742,8	1 333,6	1 331,0	39 551,8
dont									
Dettes financières	500,0	3 215,5	170,0	5 664,2	295,7	669,3	398,0	319,2	11 231,9
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	5,0	532,8	0,0	0,0	0,7	23 345,0	459,8	0,0	24 343,4
Fonds propres	3 176,7	928,8	501,1	847,0	229,5	7 441,4	692,1	-1 310,3	12 506,3

Liste des participations du groupe CFF.

Sociétés du groupe et sociétés associées.

Raison sociale	Capital social en millions	Participation CFF en millions	Participation	Participation	Sai	Seg
			CFF en % 31.12.2022	CFF en % 31.12.2021		
Chemins de fer fédéraux suisses CFF SA, Berne	CHF 9000,00	9000,00	100,00	100,00	V	
Elvetino SA, Zurich	CHF 11,00	11,00	100,00	100,00	V	MP
SBB GmbH, Constance	EUR 1,50	1,50	100,00	100,00	V	MP
Sensetalbahn AG, Berne	CHF 2,89	2,87	99,47	65,47	V	MP
Thurbo AG, Kreuzlingen	CHF 75,00	67,50	90,00	90,00	V	MP
RailAway SA, Lucerne	CHF 0,10	0,09	86,00	86,00	V	MP
öV Preis- und Vertriebssystemgesellschaft AG en liquidation, Berne	CHF 1,00	0,75	75,49	75,49	E	MP
Regionalps SA, Martigny	CHF 6,65	4,66	70,00	70,00	V	MP
zb Zentralbahn AG, Stansstad	CHF 120,00	79,20	66,00	66,00	V	MP
Swiss Travel System SA, Zurich	CHF 0,30	0,18	60,00	60,00	V	MP
Lémanis SA, Chêne-Bourg	CHF 0,10	0,06	60,00	60,00	E	MP
TILO SA, Bellinzona	CHF 2,00	1,00	50,00	50,00	Q	MP
Rheinalp GmbH, Francfort-sur-le-Main	EUR 0,03	0,01	50,00	50,00	E	MP
Lyria SAS, Paris	EUR 0,08	0,02	26,00	26,00	E	MP
STC Switzerland Travel Centre AG, Zurich	CHF 5,25	1,26	24,01	24,01	E	MP
Rail Europe SAS, Puteaux (vendue)	EUR 104,70	0,00	0,00	41,50	E	MP
BOS Management AG, Altstätten (vendue)	CHF 0,10	0,00	0,00	30,60	E	MP
Transsicura AG, Berne	CHF 2,00	2,00	100,00	100,00	V	IM
Parking de la Gare de Neuchâtel SA, Neuchâtel	CHF 0,10	0,05	50,00	50,00	E	IM
Grosse Schanze AG, Berne	CHF 2,95	1,00	33,90	33,90	E	IM
Parking de la Place de Cornavin SA, Genève	CHF 10,00	2,00	20,00	20,00	E	IM
SBB Cargo International SA, Olten	CHF 25,00	18,75	75,00	75,00	V	G
SBB Cargo Italia S.r.l., Milan	EUR 13,00	9,75	75,00	75,00	V	G
SBB Cargo Deutschland GmbH, Duisbourg	EUR 1,50	1,13	75,00	75,00	V	G
SBB Cargo Nederland B.V., Rotterdam	EUR 0,10	0,08	75,00	75,00	V	G
RT&S Lokführer-Akademie GmbH, Duisbourg	EUR 0,10	0,08	75,00	75,00	V	G
Chemins de fer fédéraux suisses CFF Cargo SA, Olten	CHF 314,00	204,10	65,00	65,00	V	G
ChemOil Logistics SA, Bâle	CHF 1,00	0,65	65,00	65,00	V	G
ChemOil Logistics GmbH, Weil am Rhein	EUR 0,03	0,02	65,00	65,00	V	G
RAIpin SA, Olten	CHF 4,53	1,50	33,11	33,11	E	G
Hupac SA, Chiasso	CHF 20,00	4,77	23,85	23,85	E	G
Gateway Basel Nord AG, Bâle	CHF 0,10	0,02	21,67	33,15	E	G
Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO), Chavornay	CHF 1,04	0,18	17,58	17,58	E	G
Etzelwerk AG, Einsiedeln	CHF 20,00	20,00	100,00	100,00	V	I
AlpTransit Gotthard SA, Lucerne	CHF 5,00	5,00	100,00	100,00	E	I
Ritom SA, Quinto	CHF 46,50	34,88	75,00	75,00	V	I
Kraftwerk Göschenen AG, Göschenen	CHF 60,00	24,00	40,00	40,00	E	I
Nant de Drance SA, Finhaut	CHF 350,00	126,00	36,00	36,00	E	I
Sillon Suisse SA, Berne (liquidée)	CHF 0,00	0,00	0,00	25,00	E	I
SBB Insurance AG, Vaduz	CHF 12,50	12,50	100,00	100,00	V	KB
login formation professionnelle SA, Olten	CHF 1,00	0,69	69,42	69,42	V	KB

Sai = Saisie
V = Consolidation intégrale
E = Prise en compte selon la méthode de mise en équivalence
Q = Intégration proportionnelle

Seg = Segment
MP = Marché Voyageurs
IM = Immobilier
G = Trafic marchandises
I = Infrastructure
KB = Unités centrales

Rapport de l'organe de révision sur les comptes du groupe.



Deloitte SA
Pflingstweidstrasse 11
8005 Zurich

Tél: +41 (0)58 279 6000
Fax: +41 (0)58 279 6600
www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision

À l'assemblée générale des
CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX SUISSES CFF, BERNE

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés des Chemins de fer fédéraux suisses CFF et de leurs filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022, le compte de résultat consolidé, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 74 - 104).

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.



Chemins de fer fédéraux suisses CFF
Rapport de l'organe de révision
Pour l'exercice clos au 31 décembre 2022

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés, lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation du groupe ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Deloitte.

Chemins de fer fédéraux suisses CFF
Rapport de l'organe de révision
Pour l'exercice clos au 31 décembre 2022

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Fabien Lussu
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Sarah Sutter
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 24 février 2023

Compte de résultat de CFF SA.

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En millions de francs	Remarque	2022	2021
Produits d'exploitation			
Produits du trafic	1	3 482,0	2 653,6
Prestations des pouvoirs publics	2	2 908,0	2 993,0
Produits résultant de la location d'immeubles		662,9	613,8
Produits accessoires	3	1 454,0	1 382,0
Prestations propres		1 339,6	1 321,1
Total Produits d'exploitation		9 846,5	8 963,6
Charges d'exploitation			
Charges de matières premières et consommables		-801,8	-766,2
Charges de personnel	4	-3 955,9	-3 834,8
Autres charges d'exploitation	5	-2 605,5	-2 298,2
Corrections de valeur sur immobilisations financières	8	-65,6	-1,7
Corrections de valeur sur participations	9	-88,4	-6,3
Amortissements des immobilisations corporelles		-2 256,3	-2 141,1
Amortissements des immobilisations incorporelles		-202,8	-195,7
Total Charges d'exploitation		-9 976,2	-9 243,9
Résultat d'exploitation/EBIT		-129,7	-280,3
Produits financiers		17,5	32,6
Charges financières		-158,4	-110,3
Résultat ordinaire		-270,5	-358,1
Résultat issu de la vente de biens immobiliers		8,1	23,5
Perte avant impôts		-262,4	-334,5
Impôts sur les bénéfices		-16,6	-17,1
Perte de l'exercice	6	-279,0	-351,7

Bilan de CFF SA.

Actif.

En millions de francs	Remarque	31.12.2022	31.12.2021
Actif circulant			
Liquidités		142,6	129,6
Créances financières à court terme		114,8	141,8
Créances résultant de livraisons et de prestations	7	220,0	184,5
Autres créances		106,8	116,5
Stocks et travaux en cours		408,6	374,6
Compte de régularisation actif		345,1	384,6
Total Actif circulant		1 338,0	1 331,6
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	8	1 008,5	1 122,8
Participations	9	555,6	636,3
Immobilisations corporelles		42 529,3	40 545,4
Immobilisations corporelles en cours de construction		6 290,7	6 656,1
Immobilisations incorporelles		1 134,1	1 052,6
Total Actif immobilisé		51 518,2	50 013,2
Total Actif		52 856,2	51 344,8

Passif.

En millions de francs	Remarque	31.12.2022	31.12.2021
Capitaux étrangers			
Dettes résultant de livraisons et de prestations	10	610,8	649,2
Dettes financières à court terme	11	1 379,7	1 377,8
Autres dettes à court terme	13	203,5	229,9
Comptes de régularisation passif		1 495,8	1 375,6
Provisions à court terme	14	342,0	309,4
Total Capitaux étrangers à court terme		4 031,9	3 941,9
Dettes financières à long terme	11	10 659,5	10 340,3
Prêts des pouvoirs publics à long terme destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	12	25 218,7	23 809,8
Autres dettes à long terme	13	729,4	683,1
Provisions à long terme	14	504,3	578,3
Total Capitaux étrangers à long terme		37 112,0	35 411,5
Total Capitaux étrangers		41 143,9	39 353,4
Fonds propres			
Capital social		9 000,0	9 000,0
Réserve légale provenant du capital			
Réserves issues d'apports de capital		2 000,0	2 000,0
Réserves provenant de bénéfices, constituées en vertu de lois spéciales			
Réserves LCdF 67 Infrastructure Réseau		-16,3	4,3
Réserves LCdF 67 Infrastructure Énergie		2,7	1,9
Réserve LTV 36 Trafic régional voyageurs		-215,5	-160,3
Réserves facultatives issues du bénéfice		1 000,0	1 400,0
Perte résultant du bilan			
Bénéfice reporté		220,4	97,1
Perte de l'exercice	6	-279,0	-351,7
Total Fonds propres		11 712,3	11 991,4
Total Passif		52 856,2	51 344,8

Annexe aux comptes annuels de CFF SA.

110

Remarques concernant les comptes annuels.

Généralités.

Les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses CFF (CFF SA), Berne, ont été établis conformément aux dispositions du code des obligations relatives à la comptabilité commerciale (art. 957-963b CO). Les comptes annuels présentent la situation économique de l'entreprise CFF SA de façon qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée. Les sociétés dans lesquelles CFF SA détient une participation directe ou indirecte d'au moins 20% sont considérées comme des participations. La Confédération en tant qu'actionnaire de CFF SA et les organisations sur lesquelles elle exerce un contrôle sont les détenteurs de participations.

Engagements de prévoyance.

CFF SA est affiliée à la Caisse de pensions CFF pour la prévoyance professionnelle. Au 31 décembre 2022, la Caisse de pensions présente un taux de couverture de 100,6% (2021: 112,4%). Les engagements de prévoyance se sont montés à 450,0 millions de francs au 31 décembre 2022 (2021: 450,0 millions).

Contribution à la Communauté de transport zurichoise (ZVV).

Les prestations de la Confédération au titre de l'infrastructure englobent le versement à CFF SA d'une contribution à l'infrastructure de la Communauté de transport zurichoise («compensation des avantages») d'un montant de 45,0 millions de francs (2021: 45,0 millions). N'étant pas en rapport immédiat avec les prestations fournies par CFF SA, cette somme est intégralement rétrocédée à la Communauté de transport zurichoise conformément à la pratique imposée par l'Office fédéral des transports (OFT) et doit donc être déduite des indemnités compensatoires versées par les cantons pour le trafic régional voyageurs.

Provision pour les sites contaminés.

Une expertise externe a révélé la nécessité, pour CFF SA, de constituer une provision pour les sites contaminés de 393,0 millions de francs au 1^{er} janvier 1999. Au vu des grandes incertitudes quant à la détermination de cette provision, il avait alors été convenu avec la Confédération de renoncer à une provision intégrale dans le bilan d'ouverture en 1999, et de prévoir plutôt une provision de 110,0 millions de francs pour les frais d'assainissement occasionnés. Les opérations de dépollution se sont poursuivies en 2022 et les coûts ont grevé la provision à hauteur de 1,2 million de francs. Au jour d'établissement du bilan, la provision s'élève à 33,2 millions de francs.

Provision pour la maintenance des véhicules du trafic régional voyageurs.

Les pouvoirs publics versent des indemnités compensatoires au trafic régional voyageurs pour les coûts générés par l'offre qu'ils ont commandée, et non couverts par les voyageurs. Ces coûts englobent les coûts lissés liés à la maintenance des véhicules. En réalité, l'enregistrement des coûts effectifs ne coïncide pas avec le versement des indemnités, ce qui donne lieu à une différence. En vertu de l'ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC), une provision est augmentée ou diminuée de cette différence.

Impôts sur les bénéfices.

CFF SA paie des impôts sur les bénéfices pour les activités liées à l'immobilier et les services accessoires. Pour l'activité de transport concessionnaire, elle est exonérée aux niveaux fédéral et cantonal de l'impôt sur le bénéfice et le capital, de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt foncier.

Données détaillées sur les postes du bilan et du compte de résultat.

1 Produits du trafic.

En millions de francs	2022	2021
Trafic voyageurs	3 241,0	2 419,9
Infrastructure (produit des sillons)	241,0	233,7
Produits du trafic	3 482,0	2 653,6

2 Prestations des pouvoirs publics.

En millions de francs	2022	2021
Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs		
Confédération	284,0	247,5
Contribution de la Confédération au déficit du trafic régional voyageurs	Loi COVID-19	0,0
Cantons	327,3	266,3
Contribution des cantons au déficit du trafic régional voyageurs	Loi COVID-19	0,0
Total Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs	611,3	659,4
Prestations de la Confédération versées à l'infrastructure dans le cadre de la Convention sur les prestations		
Amortissements liés à l'infrastructure	1 484,3	1 397,2
Parts d'investissement non activables	329,3	345,3
Contribution à l'exploitation de l'infrastructure	326,4	303,1
Avenant à la Convention sur les prestations de la Confédération pour l'infrastructure – contribution à l'exploitation	Loi COVID-19	0,0
Total Prestations de la Confédération résultant de la Convention sur les prestations	2 140,0	2 170,0
Prestations liées aux parts d'investissements non activables assortis d'un financement spécial		
Confédération	131,4	151,9
Cantons	25,2	11,7
Total Prestations liées aux investissements assortis d'un financement spécial	156,7	163,6
Total Prestations liées à l'infrastructure ferroviaire	2 296,6	2 333,6
Prestations des pouvoirs publics	2 908,0	2 993,0

3 Produits accessoires.

En millions de francs	2022	2021
Prestations d'exploitation ferroviaire	56,9	52,7
Prestations de service	234,0	232,7
Travaux de maintenance et d'entretien	121,6	143,1
Produits résultant de la location	100,2	93,2
Produits résultant des ventes d'énergie	430,3	296,9
Opérations de change	28,2	24,9
Commissions	32,7	22,7
Matériel et imprimés	77,4	77,6
Participations financières	255,4	300,1
Autres produits accessoires	117,2	138,2
Produits accessoires	1 454,0	1 382,0

4 Charges de personnel.

En millions de francs	2022	2021
Charges salariales	2 717,4	2 648,6
Location de personnel	536,7	567,3
Charges sociales	515,0	509,2
Autres charges de personnel	186,8	109,8
Charges de personnel	3 955,9	3 834,8

112

5 Autres charges d'exploitation.

En millions de francs	2022	2021
Prestations d'exploitation ferroviaire	425,0	397,5
Location d'immobilisations corporelles	70,9	67,7
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	535,3	620,2
Charges de véhicules	149,1	143,2
Charges d'énergie	701,9	379,3
Charges d'administration	104,0	111,0
Charges d'informatique	203,4	189,2
Dépenses publicitaires	41,6	31,5
Concessions, droits et taxes	118,0	100,3
Réduction de la déduction de l'impôt préalable sur prestations des pouvoirs publics	96,7	90,3
Charges d'exploitation diverses	159,6	168,0
Autres charges d'exploitation	2 605,5	2 298,2

6 Perte de l'exercice.

En millions de francs	2022	2021
Résultat des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires		
Trafic régional voyageurs selon l'art. 36 LTV	134,1	-55,2
Infrastructure selon l'art. 67 LCdF	-20,6	24,3
Tâche systémique alimentation en courant de traction selon l'art. 67 LCdF	0,8	1,9
Perte résultant des secteurs ne donnant pas droit à des indemnités compensatoires	-393,3	-322,7
Perte de l'exercice	-279,0	-351,7

L'Office fédéral des transports (OFT) finance séparément les tâches systémiques dans le domaine de l'infrastructure ferroviaire. Énergie répond de la tâche systémique liée à l'alimentation en courant de traction.

7 Créances résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Créances résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	204,4	159,9
envers les détenteurs de participations	13,8	16,0
envers les participations	7,8	13,9
Corrections de valeur	-6,0	-5,4
Créances résultant de livraisons et de prestations	220,0	184,5

8 Immobilisations financières.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Autres participations	44,6	45,0
Correction de valeur sur autres participations	-10,4	-10,7
Prêts aux sociétés du groupe	844,8	748,5
Correction de valeur sur les prêts envers des sociétés du groupe	-65,0	0,0
Prêts aux sociétés associées	1,1	1,1
Réserve de cotisations d'employeur	0,0	0,5
Autres immobilisations financières	193,3	338,4
Immobilisations financières	1 008,5	1 122,8

Les corrections de valeurs des immobilisations financières qui ont une incidence sur le résultat sont liées à la correction de valeur sur les prêts envers CFF Cargo SA (65,0 millions de francs) et à la correction de valeur sur les autres participations (0,6 million de francs). CFF SA a signé une convention de postposition sur les prêts accordés à CFF Cargo SA à hauteur de 200,0 millions de francs. Cette convention est valable jusqu'à la fin de l'assainissement financier de la société débitrice. Les amortissements y afférents sont suspendus pour toute la durée de ladite convention. CFF SA a en outre remis à CFF Cargo SA une promesse de garantie de liquidités pour des prêts supplémentaires à hauteur de 110,0 millions de francs.

9 Participations.

La variation des valeurs comptables des participations de l'ordre de 80,6 millions de francs est principalement due à la correction de valeur sur la participation dans CFF Cargo SA.

10 Dettes résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Dettes résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	570,1	595,4
envers les détenteurs de participations	37,7	42,3
envers les participations	3,1	11,5
Dettes résultant de livraisons et de prestations	610,8	649,2

11 Dettes financières à court terme et à long terme.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Dettes bancaires	3 476,0	3 582,5
Dettes résultant de contrats de leasing	33,8	39,5
Caisse du personnel	804,7	824,0
Dettes financières envers les sociétés du groupe	513,2	486,9
Prêts de la Confédération (commerciaux)	6 295,0	5 780,0
Prêts de l'institution de prévoyance	916,6	1 005,1
Dettes financières à court terme et à long terme	12 039,3	11 718,1

12 Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (Convention sur les prestations)	4 079,6	3 444,6
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (Convention de mise en œuvre)	18 076,1	16 649,2
Prêts du Fonds d'infrastructure (Confédération)	830,9	822,0
Prêts issus d'autres conventions passées avec la Confédération	158,7	855,4
Prêts des cantons	2 073,5	2 038,5
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	25 218,7	23 809,8

Les prêts alloués par la Confédération sont sans intérêts et remboursables sous conditions. Ils comprennent les avoirs en comptes courants envers la Confédération en relation avec des projets en phase de construction, pour un montant de 24,8 millions de francs (2021: 37,5 millions).

13 Autres dettes à court terme et à long terme.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Dettes à court terme envers les institutions publiques	75,0	93,3
Autres dettes à court terme	128,5	136,6
Dettes à long terme envers des tiers	58,1	0,0
Régularisation des recettes à long terme	47,3	50,1
Dettes envers les institutions de prévoyance et les collaborateurs	624,0	633,0
Autres dettes à court terme et à long terme	932,9	913,0

114

14 Provisions à court terme et à long terme.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Sites contaminés	33,2	34,7
Contrats énergétiques déficitaires	327,3	358,4
Vacances/avoirs en temps	179,2	169,5
Restructurations	15,7	25,7
Maintenance des véhicules du trafic régional voyageurs	169,7	193,2
Autres provisions	121,2	106,2
Provisions	846,3	887,7

La provision liée aux contrats énergétiques déficitaires couvre les pertes attendues pour la centrale de Nant de Drance, qui sont liées aux prévisions actuelles du prix du marché.

Un montant de 92,7 millions de francs a été prélevé sur les provisions pour la maintenance des véhicules du trafic régional voyageurs afin de financer les travaux effectués (2021: 69,8 millions). Parallèlement, 69,2 millions de francs ont été provisionnés pour les véhicules n'ayant pas nécessité de travaux de maintenance considérables durant l'exercice sous revue (2021: 73,4 millions).

Endettement net.

En millions de francs	Remarque	31.12.2022	31.12.2021
Dettes financières	11	12 039,3	11 718,1
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	12	25 218,7	23 809,8
Total Engagements financiers		37 258,0	35 527,9
./. Liquidités et créances financières à court terme		-257,5	-271,4
Endettement net		37 000,5	35 256,5
Variation par rapport à l'exercice précédent		1 744,0	1 261,6

Autres données.

Postes à temps plein.

En moyenne annuelle, le nombre de postes à temps plein s'est inscrit à 26 827 (2021: 25 983).

Gestion des liquidités.

Les CFF gèrent un pool de liquidités à l'échelle du groupe. CFF SA en fait partie et assure le rôle de «pool leader». La banque (du pool) peut mettre en gage les avoirs (comptes) des participants du pool au titre de sûreté.

Autres engagements ne devant pas être portés au bilan.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Payables dans un délai de 1 à 5 ans	8 280,8	8 549,3
Payables dans un délai supérieur à 5 ans	3 403,9	2 694,7
Total	11 684,8	11 244,0

Les autres engagements non inscrits au bilan englobent entre autres les engagements d'investissement, les engagements dans le secteur de l'énergie et les locations durables de biens immobiliers et d'autres installations.

Sûretés constituées en faveur de tiers.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Cautionnements et garanties	41,2	108,1
Total	41,2	108,1

Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Leasings	56,6	63,6
Véhicules mentionnés à titre de garantie dans les contrats de location-vente EUROFIMA	3 315,4	3 146,6
Total	3 372,0	3 210,2

Engagements conditionnels.

En millions de francs	31.12.2022	31.12.2021
Engagements résultant du capital social non libéré	104,0	104,0
Clauses de responsabilité statutaires	325,0	360,0
Autres	248,6	308,3
Total	677,6	772,3

Engagements conditionnels auprès de centrales électriques.

CFF SA détient des participations dans plusieurs centrales électriques (appelées centrales en participation). En vertu des contrats de partenariat, les coûts de gestion et de désaffectation ultérieure sont réimputés proportionnellement aux actionnaires (partenaires) via leur consommation d'électricité. Si les coûts de gestion, de désaffectation et d'évacuation des déchets venaient à être supérieurs aux valeurs budgétées et ne pouvaient pas être couverts par le fonds de désaffectation et le fonds d'évacuation des déchets, les partenaires seraient dans l'obligation de fournir des versements complémentaires conformément à leur engagement de principe.

Créances conditionnelles.

116

Les contrats de livraison d'ouvrage pour les acquisitions de matériel roulant prévoient habituellement le paiement de pénalités en cas de retard de livraison. Celles-ci sont associées à des critères définis de manière contractuelle. Les CFF ont pu s'entendre avec Alstom quant au montant de la pénalité pour retard de livraison des trains duplex destinés au trafic grandes lignes. Les deux parties doivent signer avant la fin du premier trimestre 2023 un avenant au contrat élaboré sur la base du document qu'elles ont d'ores et déjà signé.

Couverture des risques liés aux transactions au sein du groupe.

Corporate Treasury répond de la gestion des risques de change à l'échelle du groupe. Les risques de change nets résultant des transactions des divisions et des sociétés du groupe sont couverts de manière centrale par CFF SA.

Événements survenus après la clôture du bilan.

Après la clôture du bilan et jusqu'à l'approbation des comptes par le Conseil d'administration le 24 février 2023, il ne s'est produit aucun événement majeur qui puisse compromettre la teneur des comptes annuels 2022.

Informations selon l'ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC).

CFF SA relève de l'ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC).

Montants de couverture des assurances de choses et des assurances responsabilité civile (art. 3 OCEC).

Pour l'ensemble de ses secteurs d'activité, CFF SA a conclu des assurances de choses pour un montant de couverture de 400,0 millions de francs (inchangé par rapport à 2021) et des assurances responsabilité civile pour un montant de couverture de 400,0 millions de francs (inchangé par rapport à 2021).

Immobilisations du secteur Infrastructure (art. 7 OCEC).

En millions de francs	Valeur comptable nette	Entrées	Reclassifications liées aux immobilisations en cours de construction	Amortissements	Sorties	Valeur comptable nette
	1.1.2022					31.12.2022
Bâtiments et terrains	1 570,4	40,2	47,9	-29,4	-3,8	1 625,3
Ouvrages d'art	9 056,4	218,5	277,4	-182,0	-29,8	9 340,4
Ponts	1 880,2	0,0	136,7	-43,9	-29,2	1 943,9
Tunnels	6 298,4	218,5	82,7	-115,1	0,0	6 484,5
Autres ouvrages d'art	877,7	0,0	57,9	-23,0	-0,6	912,0
Installations de la voie ferrée	7 830,1	103,1	686,9	-348,3	-32,5	8 239,1
Voies	3 632,0	59,2	331,6	-186,7	-10,6	3 825,5
Aiguilles	1 827,8	17,7	190,3	-97,7	-18,7	1 919,4
Autres installations de la voie ferrée	2 370,3	26,1	165,0	-63,9	-3,2	2 494,3
Installations de courant de traction	2 365,5	63,4	367,7	-104,3	-12,9	2 679,4
Installations de lignes de contact	1 294,7	54,5	197,2	-53,0	-3,1	1 490,3
Autres installations de courant de traction	1 070,8	8,9	170,5	-51,3	-9,9	1 189,1
Installations de sécurité	2 501,9	105,1	365,6	-247,7	-30,2	2 694,6
Appareils d'enclenchement et systèmes de contrôle de la marche des trains	1 973,6	96,8	296,8	-194,1	-20,9	2 152,2
Autres installations de sécurité	528,3	8,3	68,8	-53,6	-9,3	542,5
Installations à basse tension et installations de télécommunication	1 689,4	217,9	280,1	-249,8	-13,8	1 923,7
Consommateurs à basse tension	1 212,2	171,9	188,4	-148,4	-4,2	1 419,9
Autres installations à basse tension et installations de télécommunication	477,3	46,0	91,7	-101,4	-9,6	503,9
Installations d'accueil	877,7	3,6	229,1	-31,2	-5,5	1 073,6
Quais et accès	830,9	3,5	218,4	-29,4	-5,4	1 017,9
Autres installations d'accueil	46,8	0,0	10,7	-1,8	0,0	55,7
Véhicules Infrastructure	583,2	2,1	222,9	-54,4	-5,5	748,3
Véhicules ferroviaires	550,0	0,0	221,3	-46,6	-5,0	719,6
Autres véhicules Infrastructure	33,3	2,1	1,6	-7,8	-0,5	28,7
Autres moyens d'exploitation et divers (y c. immobilisations incorporelles)	392,6	24,4	119,0	-104,9	-1,0	430,0
Installations en cours de construction	4 873,8	2 072,7	-2 596,4	0,0	0,0	4 350,1
Total	31 741,0	2 850,9	0,0	-1 352,1	-135,1	33 104,7
Total Valeurs d'acquisition	48 836,2					51 092,7
Total Corrections de valeur cumulées	-17 095,2					-17 988,0
Total Valeur comptable nette	31 741,0					33 104,7

Les entrées englobent les investissements du secteur Infrastructure à hauteur de 2076,6 millions de francs (2021: 2087,5 millions). Elles comprennent aussi les installations que CFF SA a reprises d'AlpTransit Gotthard SA et d'Infrastructure Énergie, y compris les prêts associés consentis par les pouvoirs publics. Ces dernières ne grèvent pas le compte d'investissement du secteur Infrastructure. Se reporter à la remarque 20 «Immobilisations corporelles et immobilisations en cours de construction» dans le rapport du groupe pour de plus amples informations sur l'entrée des tunnels de base du St-Gothard et du Ceneri dans les immobilisations.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du secteur Infrastructure (art. 7 OCEC).

En millions de francs	2022	2021
Amortissements des immobilisations corporelles	1 260,3	1 170,9
Amortissements des immobilisations incorporelles	91,8	78,8
Amortissement des valeurs comptables résiduelles (sorties)	128,3	139,5
Total	1 480,4	1 389,2

118

Investissements du secteur Infrastructure (art. 3 OCEC).

Groupe d'installations	Total Investissements	dont au débit du compte de résultat	dont entrées d'installations
En millions de francs	2022	2022	2022
Bâtiments et terrains	69,0	24,3	44,7
Ouvrages d'art	399,0	50,6	348,4
Ponts	171,3	21,2	150,1
Tunnels	102,4	14,1	88,2
Autres ouvrages d'art	125,4	15,4	110,1
Installations de la voie ferrée	790,9	124,5	666,5
Voies	536,8	83,3	453,4
Aiguilles	239,9	38,7	201,2
Autres installations de la voie ferrée	14,3	2,5	11,8
Installations de courant de traction	188,7	26,0	162,7
Installations de lignes de contact	124,4	17,1	107,3
Autres installations de courant de traction	64,3	8,9	55,4
Installations de sécurité	263,5	48,8	214,7
Appareils d'enclenchement et systèmes de contrôle de la marche des trains	191,2	43,5	147,7
Autres installations de sécurité	72,3	5,3	67,0
Installations à basse tension et installations de télécommunication	213,6	30,0	183,6
Consommateurs à basse tension	110,4	14,4	96,1
Autres installations à basse tension et installations de télécommunication	103,2	15,6	87,6
Installations d'accueil	287,2	50,2	237,1
Quais et accès	277,9	48,6	229,3
Autres installations d'accueil	9,4	1,6	7,8
Véhicules Infrastructure	87,3	16,6	70,6
Véhicules ferroviaires	68,9	0,2	68,7
Autres véhicules Infrastructure	18,4	16,5	1,9
Autres moyens d'exploitation et divers (y c. immobilisations incorporelles)	179,0	30,7	148,3
Réduction de la déduction de l'impôt préalable sur les contributions d'investissement	60,2	60,2	0,0
Total	2 538,5	461,8	2 076,6

Les investissements du secteur Infrastructure sont financés à partir des fonds alloués par les pouvoirs publics pour les renouvellements (1683,2 millions de francs contre 1741,8 millions en 2021) et les aménagements (814,0 millions de francs contre 758,0 millions en 2021), ainsi qu'à partir de fonds propres (41,2 millions de francs contre 78,5 millions en 2021).

Participations.

Raison sociale	Capital social en millions	Part du capital et part des droits de vote CFF en millions	Part du capital et part des droits de vote CFF en % 31.12.2022	Part du capital et part des droits de vote CFF en % 31.12.2021
Transport et tourisme				
Elvetino SA, Zurich	CHF 11,00	11,00	100,00	100,00
SBB GmbH, Constance	EUR 1,50	1,50	100,00	100,00
Sensetalbahn AG, Berne	CHF 2,89	2,87	99,47	65,47
Thurbo AG, Kreuzlingen	CHF 75,00	67,50	90,00	90,00
RailAway SA, Lucerne	CHF 0,10	0,09	86,00	86,00
öV Preis- und Vertriebssystemgesellschaft AG en liquidation, Berne	CHF 1,00	0,74	74,42	74,42
Regionalps SA, Martigny	CHF 6,65	4,66	70,00	70,00
zb Zentralbahn AG, Stansstad	CHF 120,00	79,20	66,00	66,00
Swiss Travel System SA, Zurich	CHF 0,30	0,18	60,00	60,00
Lémanis SA, Chêne-Bourg	CHF 0,10	0,06	60,00	60,00
TILO SA, Bellinzzone	CHF 2,00	1,00	50,00	50,00
Rheinalp GmbH, Francfort-sur-le-Main	EUR 0,03	0,01	50,00	50,00
Lyria SAS, Paris	EUR 0,08	0,02	26,00	26,00
STC Switzerland Travel Centre AG, Zurich	CHF 5,25	1,26	24,01	24,01
Rail Europe SAS, Puteaux (vendue)	EUR 104,70	0,00	0,00	41,50
Transporteurs et transitaires				
SBB Cargo International SA, Olten	CHF 25,00	18,75	75,00	75,00
Chemins de fer fédéraux suisses CFF Cargo SA, Olten	CHF 314,00	204,10	65,00	65,00
RAIpin AG, Olten	CHF 4,53	1,50	33,11	33,11
Hupac SA, Chiasso	CHF 20,00	4,77	23,85	23,85
Centrales électriques				
Etzelwerk AG, Einsiedeln	CHF 20,00	20,00	100,00	100,00
Ritom SA, Quinto	CHF 46,50	34,88	75,00	75,00
Kraftwerk Göschenen AG, Göschenen	CHF 60,00	24,00	40,00	40,00
Nant de Drance SA, Finhaut	CHF 350,00	126,00	36,00	36,00
Immeubles et parkings				
Parking de la Gare de Neuchâtel SA, Neuchâtel	CHF 0,10	0,05	50,00	50,00
Grosse Schanze AG, Berne	CHF 2,95	1,00	33,90	33,90
Parking de la Place de Cornavin SA, Genève	CHF 10,00	2,00	20,00	20,00
Divers				
SBB Insurance AG, Vaduz	CHF 12,50	12,50	100,00	100,00
AlpTransit Gotthard SA, Lucerne	CHF 5,00	5,00	100,00	100,00
Transsicura AG, Berne	CHF 2,00	2,00	100,00	100,00
login Berufsbildung AG, Olten	CHF 1,00	0,69	69,42	69,42
Sillon Suisse SA, Berne (liquidée)	CHF 0,00	0,00	0,00	25,00

Approbation des comptes annuels par l'Office fédéral des transports.

En raison de l'adaptation du système de surveillance des subventions des transports publics, l'OFT renonce à approuver les comptes annuels, mais examine les comptes approuvés.

Proposition d'utilisation du résultat.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de compenser comme suit la perte résultant du bilan arrêté au 31 décembre 2022:

120

En millions de francs	31.12.2022
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	200,6
Prélèvement sur la réserve art. 67 LCdF Infrastructure et tâche systémique alimentation en courant de traction	19,8
Bénéfice reporté	220,4
Perte de l'exercice	-279,0
Perte résultant du bilan à la disposition de l'Assemblée générale	-58,6
Compensation de la perte résiduelle résultant du bilan	
Affectation à la réserve Trafic régional voyageurs selon l'art. 36 LTV	-134,1
Compensation par la réserve libre provenant des bénéfices	300,0
Report à compte nouveau	107,3

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels.



Deloitte SA
Pfungstweidstrasse 11
8005 Zurich

Tél: +41 (0)58 279 6000
Fax: +41 (0)58 279 6600
www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision

À l'assemblée générale des
CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX SUISSES CFF, BERNE

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses CFF (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 108 - 120).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Chemins de fer fédéraux suisses CFF
Rapport de l'organe de révision
Pour l'exercice clos au 31 décembre 2022

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci. Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA

Fabien Lussu
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Sarah Sutter
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 24 février 2023